



**Chancellerie d'Etat**

Château cantonal

1014 Lausanne

# **RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2012**

## **du Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture**

**Le rapport se présente par service  
selon les rubriques**

- Groupes de prestations
- Evénements marquants, évolutions significatives
- Projets particuliers
- Sources d'informations complémentaires

## Vers une école harmonisée

Après le vote favorable des vaudois concernant la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) le 4 septembre 2011, la rentrée scolaire d'août 2012 a été marquée par l'introduction de divers éléments liés à l'harmonisation de l'école entre les cantons suisses (HarmoS).

Le plan d'études romand a ainsi succédé au plan d'études vaudois, et de nouveaux moyens d'enseignement, également romands, sont en phase de mise en place. Des dispositions transitoires liées à la LEO sont entrées en vigueur à la rentrée scolaire d'août 2012. Elles sont notamment liées aux modalités d'orientation des élèves, le système scolaire passant de trois à deux voies en août 2013.

Les nouvelles grilles horaires liées à HarmoS et à la LEO ont également été finalisées ; elles entreront en vigueur dès août 2013.

## L'enseignement postobligatoire face au défis démographiques

Au printemps 2012, le DFJC a communiqué la planification validée par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil concernant la construction de nouveaux gymnases. Quatre nouveaux établissements seront ouverts d'ici 15 ans à Renens, Aigle, Rolle et Echallens. Ces établissements permettront d'absorber l'augmentation prévue des gymnasiens, une hausse directement liée à la croissance régulière du nombre d'habitants dans le Canton. Une planification équivalente est en cours concernant les établissements de formation professionnelle, afin de répondre aux mêmes défis.

Par ailleurs, concernant les écoles supérieures, toujours plus de formations suivent et obtiennent la nécessaire reconnaissance de l'OFFT. En 2012, ce sont quatre dossiers de formation qui sont entrés en procédure de reconnaissance.

## Les défis intercantonaux et internationaux de l'enseignement tertiaire

<xml> </xml> Le DFJC a été fortement engagé en 2012 dans l'élaboration du projet de concordat intercantonal sur les hautes écoles, ainsi que sur le traitement du message 2013-2016 du Conseil fédéral relatif à l'encouragement de la formation, à la recherche et à l'innovation (FRI). Il s'est également montré très actif dans la défense des intérêts cantonaux dans le cadre de la révision des règlements intercantonaux.

Sur le plan international, le département poursuit les programmes d'échanges internationaux auxquels participent neuf hautes écoles sises dans le Canton. En 2012, cela représentait 22 programmes réunissant 531 étudiants. Actuellement, des partenariats sont établis avec des hautes écoles aux USA, en Inde, à Singapour, en Chine et en Australie. Ces échanges contribuent à la promotion et à la reconnaissance des formations dispensées dans les hautes écoles du Canton.

Le DFJC poursuit par ailleurs ses efforts visant à mettre à disposition des écoles les infrastructures nécessaires à leur développement : UNIL – Géopolis ; HEIG-VD – extension ; HESAV – réhabilitation de l'ancienne polyclinique et campus santé, notamment.

## Soutiens et appuis à la formation

<xml> </xml> Par l'enseignement spécialisé, le soutien à la formation, l'orientation scolaire et professionnelle, les bourses d'études et d'apprentissage ainsi que la promotion de la santé et la prévention en milieu scolaire, le DFJC dispose d'un large dispositif de soutiens et d'appuis à la formation.

En 2012, un projet de refonte de la *loi sur les aides à la formation* a été mis en consultation auprès des instances concernées. L'objectif principal est de mettre en conformité le cadre légal vaudois avec les principes contenus dans l'Accord intercantonal signé par le canton de Vaud en 2011. Le calendrier prévoit un traitement au Grand Conseil courant 2013.

Le retour de consultation concernant l'Avant-projet de *loi sur la pédagogie spécialisée* a été effectué début 2012. La mise en œuvre de ce nouveau texte, initialement prévue pour la rentrée 2013, a été repoussée à la rentrée 2014.

## La culture, un lien vivant

<xml> </xml>

Début 2012, plus de 500 personnes ont participé aux Assises de la culture organisées par le DFJC. L'affluence lors de cette manifestation, ainsi que les nombreux échanges, sont le reflet du très large intérêt et des attentes des Vaudoises et des Vaudois en matière culturelle.

Le DFJC a poursuivi en 2012 l'élaboration des deux futures lois couvrant les grandes orientations de la politique culturelle cantonale, la *loi sur la vie culturelle et la création artistique* (LVCA) et la *loi sur le patrimoine mobilier et immatériel* (LPMI), alors que la *loi sur les écoles de musique* est entrée en vigueur.

Par ailleurs, le projet *Plate-forme pôle muséal* a notamment été marqué, en 2012, par la mise à l'enquête du plan d'affectation cantonal, qui définit l'utilisation futur du quartier culturel en création au cœur de Lausanne.

## 21.1 Appui au chef du département

### 21.1 Appui au chef du département

Gestion et administration du service; appui à la cheffe du département dans la gestion des affaires départementales, dans son activité de membre du CE ou toute autre activité de nature politique; appui sur les questions juridiques, RH, finances, communication et organisation.

#### Descriptif

- Direction du service
- Support administratif, RH, informatique, financier et comptable, juridique, organisation et logistique
- Préparation des dossiers, analyse, synthèse et recommandation pour la Cheffe de département
- Appui à la Cheffe de Département et aux services dans la conception et/ou la mise en oeuvre de projets, décisions, et autres réalisations départementale
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs
- Relais départemental avec le Grand Conseil
- Préparation, coordination et suivis du budget
- Préparation et appui à l'élaboration d'EMPL-EMPD, réponses du CE au GC et appui juridique
- Gestion, coordination et représentation intercantionales
- Conception et réalisation de la politique de communication sur les activités du département
- Appui à la communication interne et externe
- Appuis en organisation et logistique
- Traitement des recours hiérarchiques
- Secrétariat, agenda, correspondance, discours, classement, archivage et déplacement

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département
- Collaborateurs du service, autres services du DFJC
- Secrétariat général, autres secrétariats généraux
- Services transversaux
- Autres Départements et/ou Services de l'ACV
- Autres cantons et diverses conférences/rencontres intercantionales
- Confédération
- Information à la presse
- Relations extérieures (consulat, ambassade, municipalité, ect..)

## 21.2 Ressources humaines

### 21.2 Ressources humaines

Gestion des ressources humaines du département.

#### Descriptif

- Gestion des effectifs du département
- Gestion prévisionnelle des ressources humaines
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel (statistiques, tableaux de bord)
- Relais entre le SPEV et le DFJC pour tout projet ou dossier traitant du personnel
- Conseil et coordination de la politique de santé et sécurité au travail pour le département
- Soutien technique RH dans le cadre des négociations avec les partenaires sociaux
- Coordination des Ressources Humaines des services du département
- Appui technique aux services en matière d'application de la LPers, de descriptions de postes et d'élaboration de cahiers de charges
- Soutien à la gestion administrative et technique du personnel enseignant et administratif
- Appui technique et administratif aux services en matière de recrutement, de relève, de formation et de mobilité professionnelle
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation
- Soutien technique RH aux projets de réorganisation des services et autres unités
- Relais avec la CPEV
- Relais avec la COPER
- Coordination de la politique des apprentis du département, soutien technique aux services

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département
- SG
- Adjoints (fin., UID)
- Services et autres unités du DFJC (dont les établissements DGEO / DGEP / DGES)
- Cadres et collaborateurs du DFJC, stagiaires et apprentis, SPEV, CPEV, CCA
- Candidats externes
- Autorités politiques et administratives sur mandat
- Enseignants, candidats à un poste d'enseignement
- CDIP
- SCRIS
- CEP

## 21.4 Finances

### 21.4 Finances

- Gestion financière du département
- Elaboration et appui aux services au niveau budgétaire, comptable et contrôle de gestion
- Coordonne et conduit les activités précitées ainsi que des projets spécifiques.

### Descriptif

- Collaboration technique à la préparation du budget
- Collaboration technique à l'exploitation du budget (gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires, des autorisations de dépassement de crédit, et des reports de crédits)
- Tenue de la comptabilité et/ou validations comptables des opérations
- Aide aux services pour des opérations comptables particulières (facturation, TI, OD, fiche PP etc)
- Conduite et/ou réalisation du bouclage comptable de l'exercice
- Développement de l'activité de contrôle de gestion
- Conseil et appui dans le domaine financier
- Contacts avec les services transversaux (not. SAGEFI, CCF) et avec la sous-commission des finances

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du DFJC
- SAGEFI
- CCF
- Conseil d'Etat
- Commission des finances
- Commission de gestion
- Fournisseurs
- Débiteurs usagers

## 21.5 URSP

Unité de recherche pour le pilotage des systèmes pédagogiques - URSP

### Descriptif

- Assurer, en collaboration avec les services du DFJC, le suivi qualitatif et quantitatif de l'école et de la formation vaudoises
- Établir des statistiques scolaires (élèves et enseignants)
- Fournir des conseils et des études dans le domaine éducatif et de la formation pour faciliter la décision au niveau cantonal et intercantonal.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- DFJC
- DFIN (SCRIS)
- Office fédéral de la statistique (OFS)
- Partenaires de la recherche et des statistiques au niveau intercantonal, national et international
- Conseil d'Etat, Grand Conseil et communes
- Établissements scolaires et partenaires réguliers de l'école (formateurs, associations prof.)
- Élèves et parents d'élèves du canton.

## **21.6 OPES**

---

Gestion administrative, technique et conduite des dossiers du personnel enseignant.

### **Descriptif**

---

- Gestion administrative et technique du personnel enseignant
- Gestion des dossiers et des salaires

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- DGEO, SESAF et DGEP (OPTI et gymnases) pour le personnel enseignant
- Autorités scolaires (directions d'établissements, secrétariats, doyens, partenaires sociaux, autorités d'engagements)
- Enseignants et candidats à un poste d'enseignant
- SPEV
- CPEV

**Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC)**  
**Secrétariat général (SG-DFJC)**  
**Evénements marquants, évolutions significatives**

Dans le cadre des prestations d'aide et d'appui aux divers services du DFJC, le secrétariat général a participé à de nombreux projets de lois et de règlements.

Concernant la loi vaudoise sur le cinéma, les vidéogrammes et les logiciels de loisirs, régissant notamment les limites d'âge pour les cinémas, le secrétariat général a poursuivi l'élaboration d'un accord avec la CCDJP concernant le projet de convention travaillé avec ProCinéma et l'Association suisse du vidéogramme (ACV). Cette convention a été finalisée . Elle permet au canton de Vaud de préserver l'essentiel des acquis obtenus dans l'élaboration de la loi vaudoise, qui était précurseuse dans ce domaine.

## Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
33	Mise à disposition d'une base de données centralisée de candidats à engager pour les remplacements		
34	Création d'un répertoire des décisions concernant les recours		
35	Création d'un répertoire en ligne des projets légaux et réglementaires		



## 22.0 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau du canton

### 22.0 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau du canton

- Concevoir la scolarité obligatoire des élèves du canton et veiller à sa mise en œuvre
- Administrer le service
- Assurer ses tâches transversales

#### Descriptif

- Concevoir la scolarité obligatoire des élèves du canton et veiller à sa mise en œuvre
- Garantir dans le canton :
  - La mise en œuvre de la politique générale du canton en matière d'enseignement
  - Le cursus formel de la scolarité obligatoire (cycles et degrés – primaire/secondaire – filières – pédagogie compensatoire)
  - La définition des conditions d'apprentissage adaptées
  - L'élaboration ou l'acquisition de moyens d'enseignement
  - La définition, la mise en œuvre et l'évaluation des principes d'organisation de l'école obligatoire (organisation générale des établissements et de leurs zones de recrutement ainsi que la mise à disposition des infrastructures et moyens adéquats)
- Administrer le service
- Garantir la gestion :
  - Du budget
  - De l'allocation de ressources (dont enveloppe pédagogique)
  - Des comptes
  - Des actes administratifs incombant à un service de l'Etat
- Garantir :
  - Le processus d'engagement et de suivi du personnel
  - La gestion des situations présentant des difficultés particulières
  - La production des indicateurs rendant compte des prestations de l'école
- Assurer ses tâches transversales
- Gérer la communication avec les partenaires de l'école et assurer l'information générale sur l'école (population, parents, monde politique)
- Garantir les relations avec les autorités politiques ou de gestion cantonales et extra-cantonales
- Garantir les tâches de haute surveillance dévolues à l'Etat dans le domaine de la scolarité obligatoire concernant :
  - Les écoles privées
  - Les constructions scolaires
  - Les transports scolaires

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Élèves de l'école obligatoire (-2 à +9) et des classes de rattachement
- Enseignants
- Établissements scolaires
- Directions d'établissements scolaires
- Collaborateurs du service
- Secrétariat général et autres services du DFJ
- Services transversaux du département et de l'Etat (SCRIS, SAT - service de l'aménagement du territoire, SM - service et mobilité, SJIC)
- Autorités politiques
- Instances de coordination intercantionales (CIIP, CDIP)

Autorités communales

- Administration communale
- Commissions pédagogiques
- Commissions scolaires
- OCDE
- Écoles privées

## 22.1 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau des établissements scolaires

### 22.1 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau des établissements scolaires

Mettre en œuvre dans l'établissement la scolarité obligatoire des élèves de la zone de recrutement.

#### Descriptif

- Garantir dans l'établissement
- La répartition des tâches et une organisation optimale en fonction des ressources disponibles
- Le suivi et la gestion du curriculum de chaque élève
- Le suivi et la gestion de la scolarité de l'élève
- Des tâches entrant dans le processus d'engagement du personnel et l'encadrement de proximité des collaborateurs de l'établissement
- Les relations avec les parents et l'environnement de l'établissement
- La gestion administrative et financière
- L'équipement des enseignants et des élèves en moyens et fournitures

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Élèves de l'école obligatoire (-2 à +9) et des classes de rattachement
- Enseignants
- Établissements scolaires
- Directions d'établissements scolaires
- Collaborateurs du service
- Secrétariat général et autres services du DFJ
- Services transversaux du département et de l'Etat (SCRIS, SAT - service de l'aménagement du territoire SM - service et mobilité, SJIC)
- Autorités politiques
- Instances de coordination intercantionales (CIIP, CDIP)
- Autorités communales
- Administration communale
- Commissions pédagogiques
- Commissions scolaires
- OCDE

## 22.2 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau de la classe

### 22.2 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau de la classe

Réaliser les tâches d'enseignement dans et hors la classe.

#### Descriptif

- Réaliser dans l'établissement
- Les prestations directes des enseignants aux élèves
- Les prestations des enseignants pour le fonctionnement de l'établissement

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Élèves de l'école obligatoire (-2 à +9) et des classes de rattachement
- Enseignants
- Directions d'établissements scolaires
- Commissions scolaires

## **Entrée en vigueur du Plan d'études romand (PER)**

---

L'année 2012 a été marquée par l'entrée en vigueur du Plan d'études romand au cycle initial et dans les actuelles années scolaires 1 à 8, excepté pour l'allemand en 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> années actuelles, dont l'introduction est reportée en 2014, pour l'anglais au cycle de transition actuel prévu à la rentrée scolaire 2015 et pour l'enseignement de l'histoire dès la 3<sup>e</sup> année actuelle. Pour cette discipline, le Plan d'études vaudois reste la référence dans l'attente de la mise à disposition de moyens d'enseignement romands par la CIIP.

Entre avril et mai 2012, dans le prolongement de la tournée cantonale de présentation générale du PER, la Direction pédagogique de la DGEO a organisé des séances sectorielles d'information afin de permettre aux établissements scolaires de se familiariser avec le contenu des domaines disciplinaires du PER.

[Pour en savoir plus](#)

## **Adaptation des grilles horaires**

---

Conformément aux objectifs de la Convention scolaire romande, qui prévoit un enseignement de l'allemand dès la 5<sup>e</sup> HarmoS (3<sup>e</sup> actuelle) et de l'anglais dès la 7<sup>e</sup> HarmoS (5<sup>e</sup> actuelle), de nouvelles grilles « HarmoS compatibles » ont été finalisées en décembre 2012. Ces dernières entreront en vigueur à la rentrée d'août 2013. Leur déploiement suivra les mesures transitoires décidées par le Conseil d'Etat et destinées à régler la continuité du parcours des élèves au sein de l'école obligatoire. Ces grilles prennent également en compte la volonté du Grand Conseil d'augmenter la dotation horaire du français et des mathématiques.

[Pour en savoir plus](#)

## **De nouveaux moyens d'enseignement**

---

La Convention scolaire romande donne à la CIIP la compétence de sélectionner les moyens d'enseignement et de les mettre à disposition des cantons. Néanmoins, la CIIP, en raison de son actuelle phase de réorganisation, n'a pas encore atteint la totalité de cet objectif.

Ainsi, afin de gérer la transition de manière pragmatique et dans la perspective de l'entrée en vigueur du PER dès la rentrée 2012, le canton de Vaud a fait l'acquisition de moyens d'enseignement d'histoire pour les degrés 7<sup>e</sup> à 11<sup>e</sup> HarmoS (5<sup>e</sup> à 9<sup>e</sup> actuels). Ces ouvrages, édités par la maison Nathan, ont été modifiés par le canton de Neuchâtel, afin d'être compatibles avec le contexte suisse et romand. Des séquences d'histoire vaudoise ont été également élaborées, afin de compléter les manuels.

Le canton a aussi entrepris l'adaptation de moyens d'enseignement de géographie, édités par la maison Nathan, pour les degrés 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> HarmoS.

Parallèlement, le canton de Vaud a mis à disposition des établissements un moyen de sciences pour les degrés 5<sup>e</sup> à 8<sup>e</sup> HarmoS. Un livre de chants pour les degrés 9<sup>e</sup> à 11<sup>e</sup> HarmoS est en cours de réalisation.

## **Dispositions transitoires d'entrée en vigueur de la LEO**

---

Le 4 septembre 2011, le peuple vaudois a accepté en votation populaire la Loi sur l'enseignement obligatoire (ci-après la LEO) qui remplacera la loi scolaire du 14 juin 1984. La LEO entrera en vigueur dans son intégralité le 1<sup>er</sup> août 2013, tout comme son règlement d'application (adopté par le Conseil d'Etat le 2 juillet 2012). Enfin, le gouvernement a fixé, par voie d'arrêté, des mesures transitoires pour l'année scolaire 2012-2013 afin d'assurer la continuité du parcours des élèves au sein de l'école obligatoire. Dès lors, la procédure d'orientation a été adaptée selon les dispositions de la LEO, de sorte que les élèves entrant en 6<sup>e</sup> année actuelle (8H) à la rentrée d'août 2012 puissent évoluer, lors de la rentrée d'août 2013, dans le nouveau système du degré secondaire, comportant deux voies, ainsi que des niveaux en voie générale. De même, une procédure a été définie pour permettre aux élèves de 7<sup>e</sup> année actuelle (9H) VSG ou VSO de redoubler volontairement en 9H (7<sup>e</sup> année actuelle), afin d'intégrer le nouveau système du degré secondaire prévu par la LEO (orientation en voie générale et mise en niveaux en français, en allemand et en mathématiques).

[Pour en savoir plus](#)

## Organisation des établissements scolaires

Les réflexions initiées fin 2011 dans la région de Lavaux ont abouti à une profonde réorganisation des 5 établissements concernés. Actuellement, les élèves de voie secondaire de baccalauréat de cette région fréquentent les établissements de Pully et de Vevey. A terme, les établissements de Pully, Lutry et Bourg-en-Lavaux – Puidoux-Chexbres accueilleront tous l'ensemble de leurs élèves secondaires. Cette nouvelle organisation se mettra en place de façon progressive, au gré de la disponibilité des nouvelles constructions, lesquelles sont nécessaires de fait pour mettre ces établissements en conformité avec l'actuelle Loi scolaire.

Dans la région de Mézières, les travaux de réflexions avec les autorités communales ont abouti à une nouvelle organisation approuvée par le Conseil d'Etat. Les communes de Forel et de Savigny vont rejoindre cet établissement qui accueillera l'ensemble des élèves primaires et secondaires de cette zone de recrutement élargie.

Les discussions se poursuivent en vue d'organiser les établissements de la Broye et, le long de la ligne du LEB, entre Prilly et Cheseaux-sur-Lausanne.

Ainsi, fin 2012, les 90 établissements scolaires présentent les configurations suivantes :

- 21 établissements primaires ;
- 47 établissements de type primaire et secondaire (dont 14 sont encore à 2 voies) ;
- 22 établissements secondaires, tous à 3 voies.

[Les établissements scolaires](#)

## Gestion des ressources humaines

Au 1<sup>er</sup> septembre 2012, Monsieur Gaëtan Dubail est entré en fonction en qualité de Directeur général adjoint en charge des ressources humaines. Suite à de nombreux départs dans l'équipe et à l'arrivée d'une deuxième responsable d'unité RH au 1<sup>er</sup> janvier 2013, une nouvelle organisation a été mise en place.

En continuité avec l'année précédente, la direction a été fortement sollicitée dans le cadre de la gestion et du suivi des recours DECFO, de l'embauche de plus de 2'000 collaborateurs pour la rentrée scolaire 2012, ainsi que de l'application de la LEO et de ses impacts RH.

Un projet d'envergure a été lancé afin de remettre à plat tous les processus et les procédures RH internes à la DGEO et aboutira fin 2013. Cela permettra de fournir des prestations de meilleure qualité aux collaborateurs, ainsi qu'aux directions d'établissement, et permettra très vraisemblablement de développer les compétences des membres de l'équipe RH tout en les « fidélisant » à leur direction générale.

## Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
36	Amélioration des canaux de communication permettant à la HEP de transmettre des informations aux enseignants	Terminé	Les adresses "educanet2" des enseignant-e-s concerné-e-s ont été transmises à la HEP.
39	Simplification de la saisie des dossiers des remplaçants par les secrétariats, dans le cadre d'un module LAGAPES	En cours	La mise en place de ce module dépend de la création du registre des maîtres dans le cadre du projet GIS-EO (2014).
40	Amélioration du module (Lagapes-maîtres) pour la gestion des relations avec les maîtres et le paiement des périodes occasionnelles des enseignants et/ou des remplaçants, ainsi que les outils liés	En cours	Amélioration du processus de transmission des données entre le Lagapes et les outils de paiement. Ce processus sera finalisé dans le cadre du projet GIS-EO (2014).
41	Amélioration du module DAEDALUS pour la gestion des intervenants extérieurs et simplification des formulaires liés	En attente	Suite à de nombreux changements au sein de la direction des ressources humaines dont notamment le départ de la directrice générale adjointe, une nouvelle organisation a été mise en place. Durant cette phase de transition, l'équipe RH a priorisé ses tâches sur l'opérationnel et les grands travaux en cours actuellement au sein du service, à savoir

			l'entrée en vigueur de la LEO et ses impacts au plan RH ainsi que l'élaboration de la Lpens (Loi sur le personnel enseignant). Par conséquent, cette direction a mis en attente certains projets comme l'amélioration du module Daedalus.
42	Elaboration d'un plan de formation standard pour les apprentis en établissements scolaires	Terminé	Un plan de formation standard pour les apprentis a été défini par la Direction des ressources humaines. Celui-ci a été adapté par les directions adjointes et les établissements scolaires en fonction de leurs besoins " métier ".  <a href="#">Plan de formation</a>
44	Mise en ligne des formulaires liés à la vie scolaire (demandes de congé, absences,...) à l'intention des parents	En cours	Cette prestation fait partie du projet global « Refonte du site Internet de la DGEO », en cours actuellement. Ce nouveau site Internet devrait vraisemblablement être opérationnel pour la rentrée scolaire 2013. Ces prestations sont également subordonnées au développement des sites Internet des établissements scolaires. En cours actuellement.
45	Mise en place d'une plate-forme d'échange pédagogique, à disposition des élèves, des contenus scolaires sur educanet2	Abandonné	Au vu des récentes évolutions technologiques, la plate-forme educanet2 n'est plus l'outil approprié pour favoriser l'échange de contenus entre plus de 50'000 utilisateurs. En termes de coûts, la maintenance d'une telle infrastructure serait élevée par rapport aux solutions technologiques actuelles. Ainsi, cette mesure, telle que proposée, a été abandonnée. Par ailleurs, la réalisation des contenus pédagogiques s'inscrit au plan romand et relève d'une collaboration intercantonale.

## Direction générale de l'enseignement obligatoire

---

### Direction générale

---

Directeur général : M. Alain Bouquet

Adjoint au directeur général : M. Otto Bruder

Directeur général adjoint de la pédagogie : M. Serge Martin

Directeur général adjoint de l'organisation et planification : M. Pierre Jaccard

Directeur général adjoint des ressources humaines : M. Gaëtan Dubail

Directrice administrative et financière : Mme Christine Bossuat

[Organigramme de la Direction générale](#)

### Coordonnée

---

Rue de la Barre 8  
1014 Lausanne

tél : 021 316 32 32  
fax : 021 316 31 44

[Site Internet](#)  
[Ecrire au service](#)

## 23.0 Administration

Gestion et administration du service.

### Descriptif

La direction générale assure la conduite pédagogique, administrative, financière et planifie les lieux d'enseignement, assure la coordination intercantonale, dispense des informations générales et spécifiques au public. Elle dispose à cet effet de trois divisions et cinq unités transversales:

- La division administrative assure la coordination transversale des unités de la DGEP. Elle est également responsable de l'élaboration et de la publication des statistiques liées aux formations postobligatoires;
- La division de l'enseignement gymnasial et professionnel est chargée de la coordination et de la mise en oeuvre des formations dans les écoles relevant de la DGEP (gymnases, écoles professionnelles, écoles des métiers, OPTI, écoles subventionnées). Elle traite aussi de tous les cas d'élèves ou d'apprentis de compétence départementale et collabore avec l'ensemble des directrices et directeurs d'établissements. Elle est également en charge du perfectionnement professionnel;
- La division de l'apprentissage est en charge de l'ensemble du processus de formation menant notamment au CFC (contrat, surveillance, examens);
- L'unité juridique étudie les questions de droit, instruit les recours, rédige des textes législatifs et réglementaires et des projets de décisions à l'attention du Conseil d'Etat;
- L'unité ressources humaines met en oeuvre la politique des ressources humaines au sein de la DGEP;
- L'unité financière garantit la gestion du budget et des comptes;
- L'unité qualité élabore les processus et procédures internes de la DGEP;
- L'unité communication est en charge de la communication interne et externe.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Elèves et apprentis;
- Directions d'établissements publics ou privés subventionnés, enseignants et collaborateurs;
- Partenaires:
  - Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), devenu Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) dès le 01.01.2013;
  - Secrétariat général (SG-DFJC), unité de recherche sur les systèmes pédagogiques (URSP);
  - Services transversaux de l'administration cantonale;
  - Conférence des directeurs de l'instruction publique (CDIP), conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), conférence des services d'enseignement (CSE), conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP), conférence latine de l'enseignement postobligatoire (CLPO), etc...;
  - Associations professionnelles et syndicales, entreprises et formateurs;
  - Conseils d'école, directions des établissements et unités internes des établissements;
  - Commissions de formation professionnelle, commissaires professionnels, conseillers aux apprentis, Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP), Haute école pédagogique, etc...

## 23.1 Gymnases

### 23.1 Gymnases

---

Gymnases.

#### Descriptif

---

- Formation des gymnasiens à la maturité gymnasiale (maturité académique), aux certificats de culture générale, aux maturités spécialisées, aux CFC d'employé de commerce et d'assistant socio-éducatif, aux maturités professionnelles commerciales et santé-social et au certificat d'examen complémentaire pour l'admission aux hautes écoles universitaires ("Passerelle Dubs");
- Coordination intercantonale pour les gymnases.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Directeurs;
- Maîtres;
- Elèves;
- Collaborateurs de la DGEP et d'autres services de l'ACV;
- Université de Lausanne, EPFL, HEP, HES-S2 et autres HES;
- CDIP et départements d'autres cantons;
- Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT).

## 23.2 Formation professionnelle

### 23.2 Enseignement professionnel

Formation professionnelle.

#### Descriptif

- Développement des filières de l'enseignement professionnel, initial et supérieur (ES), des projets pédagogiques et du perfectionnement professionnel;
- Gestion des mesures de transition;
- Organisation des examens de fin d'apprentissage;
- Surveillance des apprentissages et gestion des contrats d'apprentissage.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Elèves et apprentis;
- Directeurs;
- Enseignants;
- Formateurs en entreprise;
- Entreprises formatrices;
- Associations professionnelles;
- Commissaires professionnelles;
- Commissions de formation professionnelle;
- Conseillers aux apprentis;
- Organisations syndicales;
- Commissions de qualification;
- Prestataires de cours interentreprises;
- Autres cantons;
- Divers services de l'ACV.

### 23.3 Transition

## 23.3 Transition

Organisme de perfectionnement scolaire pour la transition et l'insertion professionnelle, OPTI.

### Descriptif

- Préparation des élèves à l'insertion professionnelle (15-18 ans);
- Suivi qualitatif et quantitatif des élèves en fin de scolarité obligatoire, nécessitant un complément de formation.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Bénéficiaires :
  - Elèves.
- Partenaires :
  - Entreprises;
  - Divers services publics;
  - Associations subventionnées.
- Acteurs :
  - Enseignants – réseaux de prévention.

## **Surveillance de l'apprentissage**

---

Dans le cadre de la surveillance de l'apprentissage, 26 commissions de formation professionnelle ont été instituées. En tout, elles représentent au 31 décembre, 125 professions sur les quelque 190 formations proposées dans le canton, soit 7'805 contrats d'apprentissage ou environ 51% du nombre d'apprentis vaudois.

Sur préavis de leur Commission de formation professionnelle, 32 commissaires professionnels ont été nommés par le Département. Pour mémoire, un montant de 2'870'000 francs est prévu pour l'engagement des commissaires d'ici à 2014, conformément à la LVLFP.

## **Cours de formation pour formateurs en entreprise**

---

En 2012, un nouveau concept de cours pour formateurs en entreprise a été inauguré. De nouveaux modules, introduisant la participation d'apprentis, rendent ces journées plus concrètes pour les personnes en formation. Ces cours rencontrent un vif succès avec plus de 1000 attestations délivrées dans plus de 120 professions.

Courant 2013, une approche « e-learning » sur quelques modules dit « théoriques » permettra une plus grande flexibilité dans le programme des cours offerts aux futurs formateurs.

## **Ecole de culture générale et de commerce : succès pour la nouvelle option**

---

Une deuxième volée de gymnasiens a entamé la nouvelle option "Commerce-communication et information" qui permet d'obtenir une maturité professionnelle et un CFC d'employé de commerce. Fait marquant: chacune des quatorze classes suit un stage de deux semaines au sein de Novaway, entreprise de pratique commerciale à Bussigny entièrement subventionnée par la DGEP; les élèves y découvrent les aspects pratiques de leur formation. Le bilan de fin de stage constitue la première note de la procédure de qualification pour l'obtention du CFC.

## **Mise en oeuvre du CECR dans les gymnases vaudois**

---

Les premières attestations de langues selon le Cadre européen ont été délivrées aux élèves de terminale de l'Ecole de maturité et de l'Ecole de culture générale et de commerce en juillet 2012.

C'est l'aboutissement d'un long processus et d'un important engagement des enseignants de langue qui permet de valoriser le niveau d'enseignement des langues au gymnase.

## **Maturités spécialisées : intérêt croissant**

---

En 2012, plusieurs diplômes de maturités spécialisées ont été décernés:

- Arts visuels: une dizaine de candidats sont arrivés au terme de la formation, en collaboration avec l'Ecole cantonale d'art de Lausanne (ECAL). Treize nouveaux élèves sont en cours de formation en 2012-2013;
- Musique: un candidat a obtenu son attestation de réussite en juin 2012, concrétisant cette formation établie en collaboration avec la Haute Ecole de Musique (HEMU). Trois élèves sont inscrits en 2012-2013;
- Santé: une nouvelle formule, généraliste, répondant au modèle romand, a été mise en place en collaboration avec la Haute Ecole de Santé Vaud (HESAV) et la Haute Ecole de la Santé La Source (HEds-La Source). Une centaine de candidats ont obtenu leur attestation en juin 2012 et une nouvelle centaine d'étudiants suit cette formation en 2012-2013, démontrant l'intérêt croissant de cette maturité;
- Travail social: cette formation a été introduite en 2011-2012. La quarantaine d'élèves qui s'y étaient engagés ont reçu leur attestation en juin 2012. Une trentaine d'étudiants sont inscrits pour 2012-2013.

Ces nouvelles maturités spécialisées, qui marient une formation donnée tant par des enseignants de gymnase que par des intervenants externes, généralement en lien avec les hautes écoles spécialisées, font l'objet d'une demande de reconnaissance auprès de la CDIP.

## **Gymnase Provence : reconnaissance du Certificat « Passerelle Dubs »**

---

En juillet 2012, les élèves des trois classes de la Passerelle Dubs ont obtenu les certificats officiels. En effet, la Commission suisse de maturité a donné son feu vert pour la reconnaissance de la formation au Gymnase Provence dès l'été 2012 déjà, malgré le fait que le Gymnase Provence n'obtiendra la reconnaissance des titres de l'école de maturité qu'en 2013 seulement.

## **Enseignants en arts visuels et en musique : équivalence vers le Master**

---

Une procédure et des compléments de formation ont été proposés aux enseignants d'arts visuels ou de musique des gymnases vaudois, engagés lors de la bascule DECFO, permettant ainsi de supprimer la pénalité de leur classification salariale, une fois leur ancien titre académique complété à un niveau équivalent à celui du Master. Un peu plus de vingt enseignants dans chaque discipline se sont engagés dans cette démarche mise en place en étroite collaboration avec l'ECAL et la HEMU.

## **Augmentation démographique : 4 nouveaux gymnases à l'horizon 2025**

---

Le Grand Conseil a adopté le rapport du Conseil d'Etat qui prévoit la construction de quatre gymnases: Renens en 2016, Aigle, Rolle et Echallens entre 2017 et 2025 afin d'accueillir de nouveaux élèves. Les prévisions montrent, en effet, la poursuite de l'augmentation du nombre d'habitants dans le canton ces quinze prochaines années.

## **Enseignement professionnel**

---

### **Mise en oeuvre de nouvelles ordonnances**

---

Les formations initiales en 2 ans, couronnées par une attestation fédérale, se sont enrichies en 2012 de trois nouvelles professions:

- au Centre d'enseignement professionnel de Morges (CEPM): horticulteur AFP;
- à l'Ecole professionnelle de Lausanne (EPSIC): coiffeur AFP;
- à l'Ecole romande d'arts et communication (ERACOM): assistant en médias imprimés AFP.

En ce qui concerne les formations en 3 ou 4 ans couronnées par un CFC, cinq anciens règlements ont été remplacés par de nouvelles ordonnances:

- au CEPM: horticulteur CFC, poseur de sol – parquet CFC et vitrier CFC;
- dans les différentes écoles professionnelles commerciales (Centre d'enseignement professionnel de Vevey (CEPV), Centre professionnel du Nord vaudois (CPNV) sites de Payerne et d'Yverdon, Ecole professionnelle commerciale du Chablais (EPCA), Ecole professionnelle commerciale de Lausanne (EPCL) et Ecole professionnelle commerciale de Nyon (EPCN)): employé de commerce CFC;
- à l'Ecole professionnelle de Montreux (EPM): meunier CFC.

La formation d'artisan du cuir et du textile CFC, enseigné au CEPV, a remplacé celles de garnisseur en carrosserie et de sellier.

Enfin, spécialisation oblige, les métiers de la mécanique pour deux-roues s'enrichissent d'une nouvelle formation, à savoir mécanicien en motocycles de petite cylindrée et cycles CFC, qui complète celles de mécanicien en cycles CFC et de mécanicien en motocycles CFC. Toutes trois sont enseignées à l'EPSIC.

### **Reconnaissance des formations ES**

En 2012, quatre dossiers de formation de niveau ES sont entrés en procédure de reconnaissance par l'OFFT:

- à l'Ecole technique - Ecole des métiers de Lausanne (ETML): technicien diplômé ES en génie électrique, technicien diplômé ES en télécommunication et informaticien de gestion diplômé ES;
- à l'Ecole supérieure en éducation sociale (és-L): pédagogie sociale ES.

Cette année également, l'Ecole supérieure de la santé (ESSanté) a reçu la reconnaissance pour la formation de technicien en salle d'opération diplômé ES.

## **Accréditation de prestations privées**

---

En 2012 toujours, en application des art. 49 et 50 de la Loi vaudoise sur la formation professionnelle, la DGEP a accrédité les quatre formations spécifiques suivantes:

- informaticien CFC à l'école Les Arches;
- assistant médical CFC à l'école Panorama;
- employé de commerce CFC à l'Ecole internationale de tourisme (EIT);
- assistant en soins et santé communautaire CFC à l'Ecole de soins et santé communautaire (ESSC).

## Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
49	Introduction de forfaits pour la participation de l'Etat à l'organisation des examens CFC	en cours	L'analyse est en cours
55	Harmonisation du processus d'engagement des chargés de cours ponctuels avec le processus d'engagement usuel	en cours	Effectué et opérationnel au sein de la DGEP

## **Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)**

---

Rue St-Martin 24  
1014 Lausanne

Tél.: 021 316 63 04  
Fax: 021 316 63 17

E-mail: [info.dgep\(at\)vd.ch](mailto:info.dgep(at)vd.ch)  
Site Internet: [www.vd.ch/dgep/](http://www.vd.ch/dgep/)

Direction générale

Séverin Bez, directeur général

François Chapuis, directeur général adjoint

Daniel Noverraz, directeur général adjoint

## 25.0 Administration

### Descriptif

---

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support organisationnel et logistique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support aux activités internationales

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général DFJC
- Services transversaux de l'Etat
- Ecoles de la HEV HES-SO, Université et autres institutions, HEP

## 25.1 Affaires universitaires

### 25.1 Affaires universitaires

Direction des affaires universitaires.

#### Descriptif

- Définition de la politique universitaire
- Exercice de la surveillance de l'UNIL
- Recherche, réquisition et encaissement des subventions fédérales universitaires
- Négocier le plan stratégique et la subvention annuelle
- Surveillance du Bureau des constructions de l'Université de Lausanne-Dorigny (BUD)
- Contrôle de la Fondation maisons pour étudiants UNIL-EPFL (FMEL)
- Direction du réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO)
- Représenter le canton auprès du conseil de fondation de l'IDHEAP et surveillance
- Représenter le canton auprès du conseil exécutif de la Fondation Jean Monnet pour l'Europe

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Etat de Vaud
- Université, communauté universitaire
- IDHEAP
- Confédération
- Etudiants

## 25.2 Haute école vaudoise

### 25.2 Haute école vaudoise

Direction de la Haute école vaudoise.

#### Descriptif

- Direction stratégique et coordination des écoles de la HEV
- Surveillance des écoles sous conventions (EESP, La Source, HEMU)
- Représentation du canton auprès de la HES-SO et de la HES-S2
- Support à la Conseillère d'Etat membre du Comité stratégique de la HES-SO

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Directeurs des écoles (HEIG, ECAL, HESAV, EESP, La Source, HEMU)
- HES-SO/S2
- Personnels et étudiants des écoles
- Partenaires économiques, professionnels et institutionnels des écoles

## **25.3 Haute école pédagogique**

---

Haute école pédagogique.

### **Descriptif**

---

- Direction stratégique de la politique de formation des enseignants
- Exercice de la surveillance de la HEP
- Négocier le plan stratégique et la subvention annuelle

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Etudiants
- Formateurs
- Ecole vaudoise

## 25.4 Autres hautes écoles

### 25.4 Autres hautes écoles

---

Autres hautes écoles.

#### Descriptif

---

- Participation à la gestion et à la direction de la Haute école de musique (HEMU) jusqu'au 30 juin 2012
- Participation à la gestion de la Haute école de théâtre de Suisse romande (HETSR)
- Participation à la gestion et à la direction de la Haute école de travail social et de la santé (EESP) jusqu'au 30 juin 2012

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Corps enseignant
- Personnel administratif et technique
- Etudiants

## Affaires intercantionales

L'année 2012 a été marquée par un fort engagement de la Direction générale dans les instances intercantionales dans lesquelles elle représente l'Etat de Vaud. Particulièrement significatives ont été les démarches menées dans le cadre de l'élaboration du projet de concordat intercantonal sur les Hautes écoles ainsi que le traitement du message du Conseil fédéral relatif à l'encouragement de la formation de la recherche et de l'innovation pendant les années 2013-2016.

Il est aussi à noter la poursuite des démarches pour s'opposer à la décision unilatérale de la Confédération de synchroniser les périodes de subventionnement et de paiement des subventions de bases versées au titre de la LAU. Ces efforts se font en étroite collaboration avec les autres cantons directement concernés, soit Bâle-Ville et Bâle-Campagne, Fribourg, Neuchâtel et le Valais.

La DGES a également été très active dans la défense des intérêts cantonaux dans le cadre de la révision des règlements CDIP pour l'enseignement aux degrés préscolaire et primaire et au degré secondaire I, révision visant à autoriser les HEP à mettre sur pied des procédures de validation des acquis de l'expérience et d'admission sur dossier.

## Affaires universitaires

### Université de Lausanne

L'année 2012 a été marquée d'une part par la rédaction du rapport d'évaluation du premier plan stratégique de l'Université de Lausanne. Portant sur la période 2007-2012, cette évaluation a permis de dresser le bilan de l'atteinte de plusieurs des objectifs qui avaient été fixés et de poser les bases pour l'élaboration du nouveau plan stratégique.

Conformément aux dispositions de la LUL, ce dernier a été élaboré sur la base du plan d'intentions de l'Université et des orientations fixées par le programme de Législature 2012-2017 du Conseil d'Etat.

Noter également la finalisation du contrat de restauration pour le bâtiment Geopolis. Cette démarche de longue haleine a vu l'Etat de Vaud attribuer cette importante mission à SV Group, consacrant par là l'arrivée, sur le Campus de l'Université, d'un second restaurateur.

### Haute Ecole pédagogique

Après un important travail de préparation, la HEP a acquis, au 1<sup>er</sup> janvier 2012, son autonomie financière passant par là en régime de subvention, conformément aux dispositions légales. Avec l'adoption du nouveau barème du corps enseignant adopté par le Conseil d'Etat en juin de cette année, cet aspect constitue une étape décisive dans le développement de la Haute école.

L'évolution importante du nombre d'étudiants à la HEP a mis en lumière le manque de locaux dont bénéficie la Haute école. Pour y faire face, le Conseil d'Etat a décidé l'implantation de pavillons provisoires dès la rentrée 2013. Une réflexion plus large sur la construction d'un futur bâtiment a également été lancée.

### IDHEAP

2012 a été marqué principalement par le suivi des démarches visant à l'intégration de l'Institut à l'Université de Lausanne. Cette démarche, validée par le Conseil de Fondation de l'IDHEAP, se concrétisera à l'horizon 2014.

Noter aussi les travaux menés par la DGES pour le rachat du terrain et du bâtiment de l'IDHEAP qui se sont finalisés à l'automne.

## Haute Ecole vaudoise

### Convention intercantonale sur la HES-SO

En date du 24 avril 2012, le Grand Conseil a autorisé le Conseil d'Etat à ratifier, au nom du Canton de Vaud, la nouvelle convention sur la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (C-HES-SO). Le 15 août 2012, le Conseil d'Etat a adopté l'arrêté de ratification de la convention HES-SO. A ce jour, tous les cantons partenaires de la HES-SO ont adopté, à l'instar du Canton de Vaud, un tel arrêté de ratification de la C-HES-SO. Le Conseil d'Etat arrêtera début 2013 l'entrée en vigueur de la C-HES-SO dans le Canton de Vaud. Les autres cantons partenaires de la HES-SO font la même démarche de manière simultanée. La date commune d'entrée en vigueur est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Dans le cadre du comité directeur de la HES-SO, la DGES a activement participé au cours de l'année 2012 à la préparation de la mise en œuvre de la nouvelle convention intercantonale de la HES-SO, en particulier pour assurer la phase de transition.

### Projet de loi sur la Haute Ecole vaudoise

L'année 2012 a été marquée par la rédaction finale de l'EMPL portant sur le projet de loi ainsi que l'examen de celui-ci par les services transversaux. Suite à différents échanges avec ces derniers, l'EMPL a pu être affiné. Ainsi, les travaux préalables aux décisions du Conseil d'Etat ont abouti.

## **Affaires internationales**

En 2012, les échanges internationaux, soutenus par la DGES en partenariat avec neuf Hautes écoles sises dans le Canton de Vaud, se sont déclinés sur 22 programmes réunissant 531 étudiants et étudiantes. Les collaborations institutionnelles fondées selon le principe de réciprocité accueillent tour à tour ces programmes dans les domaines de la santé, de l'ingénierie, de l'économie, des arts visuels et du design, de l'œnologie, de la musique, de la pédagogie et de l'administration publique.

Aujourd'hui, 22 accords de collaboration ont été scellés avec des partenaires universitaires de renoms, notamment aux USA, en Inde, à Singapour, en Chine et en Australie. Ils renforcent les réseaux au niveau mondial ainsi que les partenariats de recherche et contribuent à la promotion de la reconnaissance des formations et diplômes suisses.

## Projets particuliers

### UNIL – Bâtiment Geopolis

Les travaux de construction du nouveau bâtiment Geopolis sont dans une très large mesure terminés, ceci malgré les difficultés rencontrées par l'entreprise totale chargée des travaux. Le déménagement des facultés des géosciences et de l'environnement et des sciences sociales et politiques s'est effectué conformément à la planification. Les utilisateurs ont pu prendre possession du bâtiment en octobre 2012.

### Extension et réhabilitation du bâtiment de la Haute école d'ingénierie et de gestion (HEIG-VD) à Yverdon les bains

Les travaux d'extension et de réhabilitation sont en cours et devraient s'achever pour la rentrée académique 2013-2014.

### Réhabilitation du bâtiment de l'ancienne policlinique de la rue César-Roux 19 à l'intention de la Haute Ecole de santé Vaud (HESAV)

Suite à l'adoption par le Grand Conseil du crédit d'ouvrage concernant la réhabilitation du bâtiment de l'ancienne policlinique, les travaux ont pu débuter. La mise en service du bâtiment est prévue en août 2014.

### Campus Santé (C4 et regroupement HESAV) :

Le Conseil d'Etat a ancré dans le programme de législature 2012-2017 la réalisation sur le site des Côtes de la Bourdonnette d'un Centre coordonné de Compétences Cliniques C4, ainsi que d'un bâtiment permettant le regroupement d'HESAV sur un seul site.

La création du Centre coordonné de compétences cliniques (C4) vise à rassembler sur un site unique les infrastructures nécessaires à la pratique simulée dans les formations des professions de la santé. Ce centre sera mis à disposition des formations tertiaires du domaine de la santé, ceci dès leur formation initiale : médecine, soins infirmiers, physiothérapie, ergothérapie, sage-femme et technique en radiologie médicale. Environ 3'000 apprenants de ces 6 professions de la santé pourront à l'horizon 2017 bénéficier des infrastructures du C4. Ce centre vise à répondre au manque chronique de places de stage pour les étudiants du domaine de la santé et permettra ainsi d'augmenter le nombre de personnes formées dans le domaine. Le C4 permet également d'assurer des conditions d'apprentissage respectant des règles d'éthiques envers les patients (diminution du risque d'erreur médicale, minimisation des nuisances de la formation). Enfin, la mise à disposition des infrastructures de simulation aux étudiants de la faculté de biologie et de médecine de l'Université de Lausanne, de la Haute école de santé Vaud (HESAV), de la Haute école de la Santé La Source (HEdS La Source), ainsi que du Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) pour tout ce qui touche la formation continue de son personnel médical et de soin, assure non seulement des économies d'échelle à travers la mutualisation des équipements, mais également permet le développement de la formation sur les aspects interprofessionnels de la pratique.

Sur le même site est prévue la construction d'un bâtiment qui permettra à HESAV de regrouper ses activités qui faute de locaux, ont dû se développer à ce jour sur de multiples sites de la ville de Lausanne, et prochainement sur un site supplémentaire avec la réhabilitation de César-Roux 19. Ce nouveau bâtiment offrira également les infrastructures nécessaires pour répondre à l'augmentation planifiée du nombre d'étudiants d'HESAV.

En octobre 2012, le Conseil d'Etat a mandaté une commission de projet chargée d'établir le programme qui permettra de lancer en 2013 un concours d'idées et de projets.

## Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
59	Mise en ligne, avec accès restreint, des décisions de la Commission de recours de la HEP	Terminé	
65	Elaboration des modalités de gestion des RH de la HEP en conformité avec le principe du financement par subvention	Terminé	



## 29.0 Direction du Service

### 29.0 Direction du Service

Gestion et administration du Service : direction - coordination - lien avec la cheffe du DFJ, le Conseil d'Etat et le Grand Conseil.

#### Descriptif

- Direction du Service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du Service
- Secrétariat général
- Offices
- Directions des écoles de l'enseignement spécialisé
- Directions DGEO

Pour une description détaillée du SESAF, veuillez consulter la page : [www.vd.ch/sesaf](http://www.vd.ch/sesaf)

## 29.1 Enseignement spécialisé

### 29.1 Enseignement spécialisé

Enseignement spécialisé, classes de développement et relève des parents.

#### Descriptif

#### Descriptif des prestations ou activités

- A. Enseignement spécialisé
  - Service éducatif itinérant
  - Enseignement spécialisé dans l'école publique par l'aide à l'intégration
  - Le soutien pédagogique spécialisé
  - Le renfort pédagogique
  - L'aide à l'enseignant
  - Enseignement spécialisé dans des écoles spéciales
  - Préformation professionnelle dans les écoles spéciales
  - Mesures pédagothérapeutiques dans les écoles spéciales
  - Encadrement socio-éducatif dans les écoles spéciales
- B. Pédagogie compensatoire
  - Classes de développement
  - Maîtres de classes de développement itinérants
- C. Surveillance et conseil pédagogique
  - Haute surveillance des écoles spéciales
  - Conseil pédagogique auprès des enseignants : information, aménagement, adaptations diverses
- D. Divers
  - Aide à l'intégration précoce : intégration jardins d'enfants ou garderies (SPJ : service leader)
  - Autres aides onéreuses (financement de formation particulière)
  - Prises en charge ponctuelles de quelques heures à un hébergement plus long (week-ends, journées, etc)
  - Intégration au sein des lieux d'accueil ordinaires : unités d'accueil pour écoliers ; apems....

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- A. Enfants et adolescents mineurs en situation de handicap
  - Elèves en difficulté scolaire relevant de la pédagogie compensatoire
  - Parents d'enfants ayant un handicap
  - Familles avec enfant lourdement handicapé
  - Ecoles spéciales privées reconnues d'utilité publique
  - Classes officielles communale
  - Directions d'établissements DGEO
  - Classes de développement
  - Jardins d'enfants et garderies
- B. Partenaires
  - Ecoles spéciales publiques
  - Ecoles spéciales privées reconnues d'utilité publique
  - Associations professionnelles
  - AVMES
  - AVMD
  - Associations de parents

- AVOP

Pour une description détaillée de l'OES, veuillez consulter la page : [www.vd.ch/oes](http://www.vd.ch/oes)

## 29.2 Office cantonal des Bourses d'études et d'apprentissage (OCBE)

### 29.2 Office cantonal des Bourses d'études et d'apprentissage (OCBE)

Bourses et prêts d'études et d'apprentissage.

#### Descriptif

- Octroi d'aides financières individuelles pour l'aide à la formation professionnelle et académiques.
- Octroi de bourses d'études à fonds perdu et de prêts aux familles et aux personnes dont le revenu ne permet pas de financer des frais de formation.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Familles des apprentis, élèves et étudiants dépendants financièrement de leurs parents
- Apprentis, élèves et étudiants indépendants de leurs parents au sens de l'art. 12 LAE

Pour une description détaillée de l'OCBE, veuillez consulter la page : [www.vd.ch/ocbe](http://www.vd.ch/ocbe)

### 29.3 Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP)

## 29.3 Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP)

Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP).

### Descriptif

- Gestion, coordination et mise en oeuvre de l'orientation scolaire et professionnelle générale des élèves de la scolarité obligatoire, post-obligatoire, des jeunes en transition ou en formation et des adultes, par l'Office cantonal et les Centres régionaux.
- Production, gestion, maintenance et diffusion de la documentation relative aux métiers, aux filières de formation et au marché de l'emploi.
- Coordination cantonale au sein de la CIIP (Conférence intercantonale de l'instruction publique).

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Sur demande ou dans le cadre de groupes constitués
- Tous les élèves de l'enseignement public et privé des degrés 6 à 12
- Toutes autres personnes, adultes en emploi, chômeurs, étudiants, apprentis.
- Toutes personnes, institutions ou entreprises bénéficiant des prestations d'information soit par l'intermédiaire du site "orientation.ch" ou dans les CIEP (Centres d'information sur les études et les professions)

## 29.4 Office des écoles en santé (ODES)

### 29.4 Office des écoles en santé (ODES)

Promotion de la santé physique, mentale et sociale en milieu scolaire.

#### Descriptif

- Définition et promotion d'une culture commune en santé scolaire
- Elaboration d'un cadre de référence pour les activités en santé scolaire
- Formation et encadrement des quatre principaux corps d'intervenants
- Conseils et soutien aux directeurs et directrices, à leur demande, en matière de santé scolaire
- Soutien financier et suivi des actions de santé dans les établissements
- Financement des cours d'éducation sexuelle donnés dans les établissements par ProFa
- Suivi des projets d'établissement en cours de réalisation, participation à l'élaboration et accompagnement de nouveaux projets

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Médiateurs (partenaires)
- Animateurs de santé (partenaires)
- Médecins et infirmières scolaires
- Elèves des établissements dépendant du DFJ, du cycle initial à la scolarité postobligatoire et aux écoles professionnelles, ainsi qu'aux institutions dépendant de l'enseignement spécialisé
- Familles

Pour une description détaillée de l'ODES, veuillez consulter la page : [www.vd.ch/odes](http://www.vd.ch/odes)

## 29.5 Office de psychologie en milieu scolaire (OPS)

### 29.5 Office de psychologie en milieu scolaire (OPS)

Psychologie en milieu scolaire.

#### Descriptif

- Psychologie en milieu scolaire
- Psychomotricité en milieu scolaire
- Logopédie en milieu scolaire

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Elèves et familles en difficulté
- Enseignants, directeurs et autres intervenants internes ou externes aux établissements scolaires

Pour une description détaillée de l'OPS, veuillez consulter la page : [www.vd.ch/ops](http://www.vd.ch/ops)

## ***Enseignement spécialisé (OES)***

---

### **Contribution au développement d'une école inclusive**

Prestataire de service à l'intention des établissements publics de formation, l'OES contribue au développement d'une école inclusive. L'OES accompagne et finance cinq projets spécifiques initiés par des établissements de la scolarité obligatoire. Ceci en plus du dispositif mis en place depuis trois ans par le renfort pédagogique de l'ECES et en complémentarité avec le soutien pédagogique fourni par les institutions d'enseignement spécialisé. L'augmentation quantitative et qualitative des prestations concourt à un degré de satisfaction élevé des partenaires concernés, directions d'établissements, enseignants et parents. En 2012, plus de 800 élèves avec des besoins particuliers ou en situation de handicap ont été accompagnés au sein des établissements scolaires de l'école obligatoire.

Le renfort pédagogique dispensé par l'ECES, continue à produire des effets positifs par le haut degré de formation du personnel ainsi que par les bénéfices liés aux pratiques professionnelles collaboratives.

### **Suivi des enfants en situation de handicap de 0 à 4 ans, dans les familles et les lieux d'accueil de la petite enfance**

La commission d'intégration précoce a accompagné durant l'année 2012 plus de cent enfants en situation de handicap au sein des lieux d'accueil de la petite enfance, crèches et garderies. Le lieu d'échange pour les professionnels connaît un succès grandissant. Cet espace de réflexion permet la résolution de situation difficile.

Le jardin d'enfants « Le Petit Phare » collabore activement avec l'Ecole cantonale pour enfants sourds pour le développement d'un jardin d'enfants « mixte », accueillant des enfants sourds et des enfants entendants.

Dès la fin de l'année 2012, l'Office de l'enseignement spécialisé, à travers l'ECES, propose aux lieux d'accueil de la petite enfance des prestations sous forme de conseil et de soutien dispensées par des professionnelles de la petite enfance et du handicap, en collaboration avec l'OAJE.

### **Développement des unités d'accueil temporaire**

Le projet de création d'une nouvelle unité d'accueil temporaire a vu le jour à la fin de l'année 2012. Il s'agit d'une offre destinée prioritairement aux adolescent-es atteint-es d'autisme. Sise sur le site de Mémise à Lutry, cette UAT pourra dès l'été 2013 accueillir jusqu'à 4 jeunes simultanément.

Par ailleurs, les oppositions concernant la création d'une UAT à Yverdon étant levées, le projet de construction de 12 places d'accueil pour le Nord Vaudois permet d'envisager à terme une offre équilibrée en matière de prestations de répit parental.

### **Offre institutionnelle**

La complexité croissante des situations d'élèves et d'enfants accueilli au sein des institutions d'enseignement spécialisé a nécessité durant l'année 2012 une collaboration étroite avec l'Office de l'enseignement spécialisé pour répondre au mieux aux besoins d'accompagnement.

Par ailleurs, le désengagement de l'Assurance-Invalidité dans les orientations professionnelles repousse de manière systématique l'âge de fin de scolarité à l'orée de la majorité. Les structures institutionnelles de transition entre l'école et la vie professionnelle sont de ce fait de plus en plus sollicitées.

## ***Psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire (OPS)***

---

### **Psychologues, psychomotriciens et logopédistes en milieu scolaire**

Listes d'attentes : nous avons observé en 2012 une nette augmentation du nombre de demandes d'interventions PPLS auprès des élèves. Cette variation est due à l'accroissement du nombre d'élèves, et au fait que les enseignants, ayant une meilleure connaissance des troubles d'apprentissages (dyspraxie, dysphasie, dyslexie...), les signalent plus systématiquement. Le nombre de PPLS n'ayant, lui, pas varié en 2012, le temps d'attente pour une prise en charge ou un bilan s'est allongé. Pour pallier ce problème, les services régionaux

ont infléchi leurs pratiques et développent le travail indirect sous forme de guidance parentale ou de collaboration avec les enseignants.

Pilotage et données : afin de pouvoir assurer un pilotage régional et cantonal unifié, les PPLS ont tous été reliés au réseau informatique cantonal. Les données locales et régionales ont toutes été standardisées et peuvent être gérées dans la base de données commune qui a été expérimentée puis implémentée dans les régions en 2012.

### **Collaboration avec les partenaires**

DGEO : un groupe de logopédistes, psychologues et psychomotriciens a été chargé de coopérer avec des collaborateurs de la direction pédagogique de la DGEO dans le cadre de l'élaboration de documents pédagogiques : ils apportent leur savoir et leurs conseils (dans le domaine des troubles dys... et d'attention notamment) pour que la mise en page des documents et le choix du graphisme soient facilitateurs pour les élèves souffrant de ces troubles d'apprentissage.

CHUV : un protocole de collaboration avec la consultation neuropédiatrique des troubles d'apprentissage du CHUV a été établi et présenté par la Prof. Roulet et les responsables régionaux dans toutes les régions. Il vise à instaurer un travail en complémentarité entre CHUV et milieu scolaire et une optimisation des prises en charges des élèves en difficultés d'apprentissage.

Pédopsychiatrie : dans le but d'assurer la meilleure réponse possible aux besoins des enfants et d'optimiser les ressources des services publics, les régions et l'OPS ont structuré leur collaboration au niveau cantonal et régional avec les services de pédopsychiatrie dans le but promouvoir des formations coordonnées, la prise en charge pluridisciplinaire commune d'enfants et la transmission de situations en fonction des besoins.

### **Logopédie indépendante**

Les mesures prises en 2011 par le Conseil d'Etat, et modifiant l'Arrêté Logo de décembre 2007, qui visaient à contenir les dépenses dans le domaine de la logopédie indépendante ont porté leurs fruits. Nous n'observons pas de grand écart entre les dépenses 2011 et 2012.

## **Orientation scolaire et professionnelle (OCOSP)**

---

En 2012, 11'109 bénéficiaires : jeunes en scolarité obligatoire (56,2%), gymnasien-e-s, apprenti-e-s et étudiant-e-s en matu pro (17,9 %), adultes (22,7%) et de jeunes en situation de transition (SEMO, rupture d'apprentissage, stage, etc.) (3,2%), ont eu recours à des prestations de conseil individualisé.

En matière de prestations d'information sur les filières de formation, d'études ou de perfectionnement, les Centres d'information sur les études et les professions (CIEP) ont accueilli 6'906 visiteurs, dont 53,3% au CIEP de Lausanne. A ce chiffre, il convient d'ajouter 3'376 personnes qui ont eu recours à ce type de prestations soit par le canal d'un entretien téléphonique soit via un courriel.

En scolarité obligatoire, les entretiens font suite à des demandes d'accompagnement à la réalisation d'un projet. Il s'agit d'un accompagnement individualisé (soutiens psychologiques, aide à l'élaboration de dossiers de candidature, etc.), qui fait suite, généralement, à un bilan psychométrique (intérêts et aptitudes).

En ce qui concerne les manifestations publiques d'information, 1'328 jeunes de 8<sup>e</sup> ou de 9<sup>e</sup> année ont participé à l'une ou à l'autre des 22 visites d'entreprises ou conférences organisées par l'Office et 25'836 visiteurs (élèves de 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> année, enseignants, parents) se sont rendus au Salon des Métiers et de la Formation qui s'est déroulé à Lausanne du 2 au 7 octobre 2012. Par ailleurs, 2'098 personnes ont adressé une demande de renseignement via la rubrique "Contact" du site [www.orientation.vd.ch](http://www.orientation.vd.ch).

Dans les 11 gymnases vaudois, 1'781 élèves ont été reçus par un-e psychologue conseiller-ère en orientation et 135 classes ont été informées sur les filières de formation en particulier les élèves de l'Ecole de culture générale et de commerce (ECGC) en ce qui concerne les maturités spécialisées. Le Forum Horizon, manifestation d'information destinée aux élèves de 2<sup>e</sup> année de l'Ecole de Maturité et de l'Ecole de culture générale et de commerce (ECGC) ainsi qu'aux jeunes préparant une maturité professionnelle, a totalisé 3'025 participant-e-s pour l'ensemble des 96 conférences proposées.

En 2012, l'OCOSP s'est vu confier la mise en place du portail d'entrée pour la validation des acquis de l'expérience (VAE) et ce sont 465 demandes qui ont été analysées dont 205 qui ont pu être acceptées. A cette mission, s'ajoute celle de recevoir les adultes qui s'interrogent sur la suite de leur carrière professionnelle ou qui sont dans un processus de réorientation professionnelle. 49% de ces adultes, soit 1'180 personnes, sont en emploi (+ 10% depuis 5 ans), alors que l'autre moitié se trouve sans activité professionnelle (39%), en formation ou en stage après le secondaire II (12%).

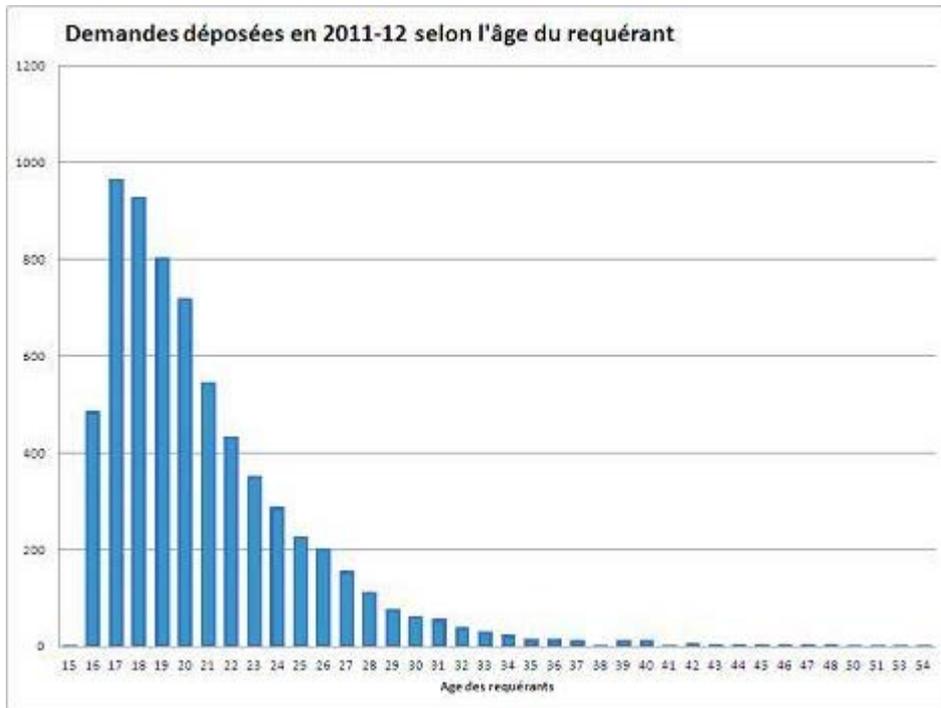
## **Bourses d'études et d'apprentissage (OCBE)**

---

### **Volume des demandes**

Depuis plusieurs années, le volume des demandes augmente de l'ordre de 4 à 5%. En 2012, le nombre de demandes s'est accru de 8% entre le mois d'avril et le mois de décembre en comparaison de l'année précédente. Ce phénomène peut trouver deux explications : soit il s'agit d'une réelle augmentation du nombre de demandes, soit nous constaterons une volonté de déposer les demandes dans les meilleurs délais, ceci en raison de l'envoi des invitations à demander le renouvellement en avril et par le fait de l'allocation au pro rata du nombre de mois restant entre le moment du dépôt de la demande et le terme de l'année de formation.

Au terme de l'année académique 2011-2012, l'office a traité 7'700 demandes (+4%) dont 76% ont fait l'objet d'un octroi. Comme en 2011, seuls 2% des aides l'ont été sous forme de prêts remboursables.



#### Traitement des réclamations et des recours

Toute décision de l'office peut faire l'objet d'une réclamation puis, dans un deuxième temps, d'un éventuel recours auprès de la Cour de Droit Administratif et Public. Durant l'année civile 2012, le nombre de réclamations s'est élevé à 479 (+7%) et le nombre de recours a été de 33 (+5) dont 3 ont été admis, 17 retirés ou rejetés et 13 en cours de traitement.

#### Logiciel de gestion

Le logiciel métier (utilisé par 10 des cantons suisses) a subi de grandes modifications pour être adapté aux besoins spécifiques à notre canton dont, notamment le traitement des réclamations et des recours, ainsi que la gestion des versements et du suivi des remboursements. Cette mise à jour a nécessité une migration des données informatiques et la mise en place d'un nouveau serveur, opérations réalisées grâce à la collaboration entre le fournisseur, le personnel délégué de la Direction des Systèmes d'Information (DSI) et les utilisateurs finaux.

### ***Promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (Unité PSPS)***

L'Unité PSPS s'est appuyée sur le Règlement du Conseil d'Etat et sur son Rapport intermédiaire de législation, publiés à mi 2011, pour développer son expertise et sa capacité de répondre aux sollicitations venant tant des autorités politiques, que des écoles et des prestataires potentiels.

Ainsi concrètement, elle a répondu aux objets parlementaires concernant : la prévention du suicide des jeunes, le dépistage de drogue dans les écoles, ou les premiers secours.

Un accent particulier a été mis sur la redéfinition des prestations de PROFA (éducation sexuelle), sur la prévention de l'homophobie, sur les conditions de déploiement de Groupes d'écoute, parole et liens (cf. attention sur le climat scolaire), ou sur la manière la plus pertinente de tirer profit de l'appoint d'interventions externes (ex. théâtre interactif). Et plus globalement, elle a élaboré une grille d'analyse des prestations externes proposées aux écoles, tout en commençant l'évaluation d'un certain nombre de prestataires à leur recommander, ou non.

Portés par les équipes PSPS et en particulier les délégués PSPS, plus d'une centaine de projets d'établissements ont été subventionnés et accompagnés. Le réseau des médiatrices et médiateurs a poursuivi sa mission d'écoute active.

Les programmes usuels de vaccination en milieu scolaire ont été assurés, contribuant à atteindre l'un des meilleurs taux de couverture de Suisse ; alors que les prestations des infirmières et médecins scolaires étaient déployées, tout en ajustant notamment les contrôles de la vue et de l'ouïe au gré des recommandations internationales les plus récentes.

## ***Transition 1 (T1)***

---

Dans le cadre de la mise en œuvre cantonale du Case management pour la formation professionnelle, 3'516 dossiers ont bénéficié d'un préavis pour l'attribution d'une mesure de Transition 1 (T1).

Parmi ceux-ci, 1'750 ont finalement débuté une mesure T1 à la rentrée scolaire. 1'460 jeunes ont trouvé une solution d'insertion professionnelle et la situation de 306 jeunes a nécessité une collaboration interinstitutionnelle particulièrement intense pour les maintenir dans une dynamique de projet d'insertion.

En matière de case management individualisé, 1'711 demandes ont été adressées par e-formulaire aux Guichets T1 du canton. 564 situations ont fait l'objet d'une analyse spécifique de la part des coordinateur-trice-s case managers afin de déterminer le processus d'insertion le plus adapté au profil du jeune. 880 jeunes ont bénéficié de prestations du Centre de Bilan et d'Orientation et 304 d'un appui en coaching individualisé.

## ***Loi sur la pédagogie spécialisée***

---

En janvier 2012, la Cheffe du DFJC a présenté les résultats du retour de la consultation large concernant l'Avant-projet de Loi sur la pédagogie spécialisée. Sur cette base, la Cheffe du Département a pu vérifier un certain nombre d'hypothèses fortes du projet de loi auprès des différents partenaires du monde enseignant, institutionnel ainsi qu'aux représentants des communes durant le dernier trimestre de l'année. La mise en œuvre de ce nouveau texte, initialement prévue pour la rentrée 2013, a été repoussée à la rentrée 2014 de manière à assurer la mise en place du dispositif sur le terrain de manière concertée avec les différents acteurs de la pédagogie.

## ***Nouvelle Loi sur l'aide aux études et à la formation professionnelle***

---

Un projet de refonte de la Loi sur les aides à la formation a été mis en consultation auprès de toutes les instances concernées. Il a comme principal objectif de mettre en conformité notre cadre légal avec les grands principes contenus dans l'Accord intercantonal que notre canton a signé en 2011. Parmi les modifications significatives, il est à signaler la volonté de soutenir la mobilité des étudiants, d'allouer, sous certaines conditions, des aides pour les formations en emploi et d'harmoniser, au plan suisse, les critères de reconnaissance de l'indépendance financière. Par ailleurs, le projet tend à corriger l'impact du remboursement des aides allouées en cas d'abandon de la formation en proposant que chaque année accomplie avec succès soit considérée comme acquise. Ainsi, seule l'année faisant l'objet de l'abandon serait prise en compte dans l'exigence du remboursement, ce qui éviterait à la personne en formation d'avoir à rembourser la totalité des aides perçues dont une partie a servi à couvrir ses besoins vitaux. Le calendrier prévoit que la nouvelle loi soit débattue au Grand Conseil courant 2013.



## 28.0 Direction et unités d'état-major du service

### 28.0 Direction et unités d'état-major du service

Direction et unités d'état-major du service.

#### Descriptif

##### Direction du service et unités de support (état-major)

Le Service de protection de la jeunesse est organisé en offices et unités. Les Offices régionaux de protection des mineurs et l'Unité d'autorisation et de surveillance des écoles privées avec internat et des camps (UASEP) fournissent aux bénéficiaires les prestations qui relèvent des missions du service.

Les Unités fournissent des prestations aux partenaires du Service pour l'accomplissement de ses missions ou à l'interne du Service (état-major de direction, support aux offices).

##### Unité logistique et finances

L'Unité logistique et finances a la responsabilité notamment de la comptabilité et du contentieux, des contributions des parents aux frais de placement, de la gestion administrative du personnel et du support logistique et informatique. Elle est en charge de l'office de liaison de la Convention intercantonale des institutions du domaine social.

##### Unité de pilotage des prestations éducatives contractualisées

L'Unité de pilotage des prestations éducatives contractualisées a la responsabilité de la régulation et de la gestion des places d'accueil pour les enfants et adolescents qui doivent être placés hors de leur milieu familial, ainsi que de l'autorisation, du suivi et du soutien aux institutions ou organismes d'éducation spécialisée et aux familles d'accueil qui sont mandatées à cet effet. Elle gère en outre les subventions allouées aux institutions ou organismes éducatifs reconnus d'utilité publique.

##### Unité de support méthodologique

L'Unité de support méthodologique a la responsabilité notamment du suivi de la qualité et de la quantité des prestations et du support méthodologique, en particulier par la formation continue. Elle assure en outre l'information et la mise à disposition de la documentation relative aux activités du Service, ainsi que le suivi des demandes de stage et de formation pratique pour les étudiants de la Haute école spécialisée santé-social.

##### Unité d'appui juridique

L'Unité d'appui juridique conseille les offices et les unités dans le traitement des mandats confiés au Service, lors de décisions rendues par le Service ou pour le traitement des affaires contentieuses. Elle est responsable en outre des travaux législatifs et des procédures de consultation sous la responsabilité du service, ainsi que de la veille juridique dans les domaines concernés par les missions du service.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Population mineure concernée et leurs familles
- Mineurs suivis par le SPJ pour les aspects financiers (sans suivi socio-éducatif)

## 28.1 Prévention de la mise en danger des mineurs dans leur développement

### 28.1 Prévention de la mise en danger des mineurs dans leur développement

Prévention de la mise en danger des mineurs dans leur développement.

#### Descriptif

En référence à la [Loi sur la Protection des mineurs](#), la prévention primaire s'adresse à tous les mineurs et à tous les parents du canton.

La prévention secondaire s'adresse aux mineurs et aux parents confrontés à des événements fragilisants ou à des circonstances de vie particulières affectant l'équilibre familial.

Dans le cadre de la prévention primaire et secondaire relevant du domaine socio-éducatif, des soutiens sont offerts aux enfants et adolescents en vue du développement de leurs pleines capacités. Il s'adressent également aux parents, dans le but de renforcer leurs compétences et leur rôle éducatif.

L'Unité de pilotage de la prévention est responsable du subventionnement et du suivi des prestations fournies par des associations et des fondations relevant de la "Politique de prévention primaire et secondaire dans le domaine socio-éducatif".

Elle est également responsable de la conduite de programmes de prévention, notamment concernant le "Programme cantonal de promotion de la santé et de prévention primaire enfants (0-4 ans) - parents" en collaboration avec le Service de la santé publique.

Elle est composée de deux secteurs :

- Petite enfance
- Jeunesse

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Publics-cibles :

- Futurs parents et parents de jeunes enfants : programme de prévention primaire petite enfance
- Tous les parents : actions de prévention primaire dans le domaine socio-éducatif
- Familles et enfants fragilisés : dispositif de prévention secondaire dans le domaine socio-éducatif

Partenaires :

- Organismes, associations et fondations subventionnés offrant des prestations de prévention primaire et secondaire relevant de la politique de prévention en matière socio-éducative du SPJ.

## 28.2 Protection et aide aux mineurs en danger dans leur développement (intervention socio-éducative)

### 28.2 Protection et aide aux mineurs en danger dans leur développement (intervention socio-éducative)

Protection et aide aux mineurs en danger dans leur développement et à leur famille (action socio-éducative).

#### Descriptif

Les quatre Offices régionaux de protection des mineurs (ORPM) sont chargés de l'intervention socio-éducative en faveur du mineur et de sa famille. Les tâches qui en découlent sont principalement :

- Conseil, soutien, aide socio-éducatifs aux familles et mineurs en difficulté (appui social, psychosocial, et éducatif auprès de la famille ; placement du mineur hors du milieu familial ; autres mesures)
- Exécution de mandats judiciaires civils et pénaux

Les évaluations ordonnées dans le cadre de procédures de divorce ou de séparation sont conduites pour l'ensemble du canton par un groupe spécialisé, le Groupe Evaluation et Missions spécifiques (GEM), rattaché à la direction du service. Par ailleurs ce même groupe assure l'exécution des mesures de protection des enfants au plan international, en collaboration avec l'Unité d'appui juridique et avec le soutien de la Cellule des mesures internationales, ainsi que le rôle de personne de confiance lors des auditions de requérants d'asile mineurs non accompagnés dans le Centre d'enregistrement situé sur sol vaudois.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Bénéficiaires :

- Population mineure et parents au bénéfice d'une intervention socio-éducative
- Ordre judiciaire (mandant)

Partenaires :

- Institutions et organismes relevant de la Politique socio-éducative du canton de Vaud développant des prestations d'utilité publique nécessaires à l'intervention socio-éducative de protection des mineurs (contrats de prestation)
- Familles d'accueil hébergeant des mineurs au bénéfice d'une mesure de protection (sur décision judiciaire ou avec l'accord des détenteurs de l'autorité parentale)
- Institutions et services offrant des prestations complémentaires à celles de SPJ utiles à la protection des mineurs et à la réhabilitation des compétences parentales (collaboration multidisciplinaire)
- Institutions, services et personnes astreintes à l'obligation de signalement en vertu de l'art. 26 de la L sur la protection des mineurs.

### 28.3 Surveillance de l'accueil hors du milieu familial

## 28.3 Surveillance de l'accueil de mineurs hors de leur milieu familial

Jusqu'au 31 août 2012, le SPJ autorisait et surveillait les différentes formes d'accueil d'un enfant hors de son milieu familial (adoption ; accueil familial avec hébergement ; internat ; camps et colonies ; accueil collectif préscolaire ou parascolaire à la journée). Cette mission était confiée à l'Office de surveillance des structures d'accueil de mineurs (OSSAM), en application de l'Ordonnance fédérale réglant le placement d'enfants à des fins d'entretien et en vue d'adoption.

**Dès le 1er septembre 2012**, la mission d'autorisation et de surveillance de l'accueil collectif préscolaire ou parascolaire a été transférée à l'Office pour l'accueil de jour des enfants (OAJE), nouvellement créé et rattaché au Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH).

En vertu de la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), la compétence en matière d'autorisation et de surveillance de l'accueil familial de jour est déléguée aux communes ou associations de communes.

L'autorisation et la surveillance de l'adoption (Autorité centrale cantonale en matière d'adoption), de l'accueil familial avec hébergement (UPPEC), des internats scolaires privés et des camps et colonies (UASEP) restent de la compétence du Service de protection de la jeunesse.

### Descriptif

- Délivrance des autorisations
- Surveillance de l'accueil
- Enquêtes sociales en vue d'adoption

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Institutions privées (avec hébergement) et camps de vacances (de plus de 7 jours)
- Institutions d'accueil collectif pré- et parascolaire à la journée
- Familles d'accueil (avec hébergement)
- Candidats à l'adoption
- Institutions éducatives pour mineurs (avec hébergement)

## 28.4 Soutien aux activités de la jeunesse

### 28.4 Soutien aux activités de la jeunesse

La politique cantonale de [soutien aux activités de la jeunesse](#) concerne les enfants, les adolescents et les jeunes jusqu'à 25 ans révolus. Elle se concrétise notamment par un dispositif cantonal composé de trois organes :

- une [Commission de jeunes](#), composée de 15 à 25 membres âgés de 15 à 18 ans
- une [Chambre consultative de la jeunesse](#), composée de 12 à 15 membres représentant les milieux professionnels intéressés
- un [Comité de préavis d'attribution des aides financières](#) qui préavise l'octroi d'un soutien financier à des projets portés par des jeunes.

Un [répondant cantonal jeunesse](#) s'assure du bon fonctionnement du dispositif cantonal. Il échange également des informations avec les personnes de référence pour les activités de la jeunesse désignées par les communes auxquelles il apporte un soutien sur demande, pour la mise en place d'expériences participatives.

#### Descriptif

- Identifier et prendre en compte les besoins, attentes et intérêts spécifiques des enfants et des jeunes
- Encourager la participation des enfants et des jeunes à la vie sociale au niveau communal, régional et cantonal
- Reconnaître et soutenir les activités de jeunesse extrascolaires
- Soutenir et reconnaître les expériences et la formation liées aux tâches d'encadrement des enfants et des jeunes, sous la forme d'équivalences de stages dans le cursus de la formation professionnelle

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Enfants, adolescents et jeunes jusqu'à 25 ans révolus
- Référents communaux pour le soutien aux activités de la jeunesse
- Organisations de jeunesse, groupes de jeunes informels et organisations professionnelles apportant un soutien aux activités de la jeunesse
- Centres d'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert

## Protection des mineurs

En 2012, l'activité des [offices régionaux de protection des mineurs](#) (ORPM) a continué d'augmenter. Ainsi, par rapport à fin 2005, le nombre d'enfants suivis annuellement a augmenté de 30% (sur la base des chiffres provisoires - l'extraction définitive des données se faisant en avril).

année	dossiers suivis dans l'année	dossiers ouverts dans l'année	dossiers fermés dans l'année	différence ouverts - fermés	total des dossiers actifs en fin d'année	dossiers actifs en fin d'année, par assistant social référent (effectif selon DO)
2005	4942	1271	928	343	4014	73
2006	5343	1330	909	421	4434	71
2007	5753	1324	1190	134	4563	75
2008	5951	1388	1291	97	4660	75
2009	6107	1494	1338	156	4769	73
2010	6254	1527	1505	22	4749	70
2011	6277	1616	1551	65	4726	67
2012	<b>6422</b>	<b>1714</b>	<b>1644</b>	<b>70</b>	<b>4778</b>	<b>66</b>

Note : le nombre de dossiers attribués à une assistante ou un assistant social pour la protection des mineurs référent est fixé par le règlement d'application de la loi sur la protection des mineurs à une soixantaine de dossiers.

Pour chaque région, le détail en 2012 est le suivant (chiffres provisoires) :

ORPM	dossiers actifs à fin 2012	dossiers ouverts en 2012	dossiers fermés en 2012	différence ouverts - fermés	dossiers actifs par assistant social référent	% dossiers actifs / population de 0 à 19 ans
ouest	613	282	291	-9	53	1.5%
nord	1158	424	374	50	62	3.1%
centre	1994	607	601	6	74	4.3%
est	1013	401	378	23	67	2.6%
<b>total</b>	<b>4778</b>	<b>1714</b>	<b>1644</b>	<b>70</b>	<b>66</b>	<b>2.9%</b>

En plus des situations de mineurs nécessitant une intervention socio-éducative, le SPJ a reçu **213** mandats d'évaluation, concernant **317** enfants, dans le cadre de procédures de divorce, de séparation ou de fixation du droit de visites ; cela représente, par rapport à 2005 (83 mandats reçus concernant 147 enfants), une augmentation de **39 %** de mandats de ce type confiés au [Groupe évaluation et missions spécifiques](#). Par ailleurs ce même groupe assure, depuis le début de l'année 2010, l'exécution des mesures de protection des enfants au plan international, en collaboration avec l'[Unité d'appui juridique](#) et avec le soutien de la Cellule des mesures internationales, ainsi que le rôle de personne de confiance lors des auditions de requérants d'asile mineurs non accompagnés dans le Centre d'enregistrement situé sur sol vaudois.

Enfin, l'[Unité logistique et finances](#) a assuré le suivi administratif et financier de 275 dossiers pour des enfants placés à la demande de l'Office du tuteur général (nouvelle appellation dès le 1er janvier 2013 : Office des curatelles et tutelles professionnelles), du Tribunal des

mineurs, ou de tutrices ou de tuteurs privés.

## Surveillance de l'accueil de mineurs

---

Dans le cadre de son activité ordinaire, l'Office de surveillance des structures d'accueil de mineurs (renommé dès le 1er septembre 2012 : [Autorité centrale cantonale en matière d'adoption](#)) a reçu **86** candidats pour une première prise de contact et une information générale sur l'adoption, conduit 52 enquêtes en vue d'adoption, suivi 68 enfants avant ou après adoption et accompagné 110 familles dans la recherche d'un enfant à adopter.

L'activité d'autorisation et de surveillance a également concerné **29** écoles privées avec internat et **105** bâtiments accueillant des colonies et des camps.

Par ailleurs, le groupe "Placements familiaux" de l'[Unité de pilotage des prestations éducatives contractualisées](#) a effectué **53** évaluations en vue d'une autorisation d'accueil familial avec hébergement et accompagné **330** familles qui accueillent un ou plusieurs enfants placés par les Offices régionaux de protection des mineurs ou l'Office du tuteur général (nouvelle dénomination depuis le 01.01.2013 : Office des curatelles et tutelles professionnelles).

## Préambule

De manière générale, le Service de protection de la jeunesse a vécu plusieurs changements dans sa configuration, au cours de l'année 2012 :

- Le départ de la cheffe de service, Mme Patricia de Meyer, le 31 août 2012. M. Philippe Muriset, adjoint remplaçant, a été désigné chef de service ad interim jusqu'au 31 mars 2013, le temps qu'un nouveau chef de service soit nommé ;
- Le départ à la retraite de plusieurs collaborateurs de longue date, en particulier M. Michel Clerc, chef de l'unité de pilotage des prestations éducatives contractualisées ;
- Le rattachement de la gestion des garderies de l'Administration cantonale vaudoise au Service du personnel de l'État de Vaud ;
- Le départ des collaboratrices du secteur s'occupant de l'accueil de jour au sein de l'Office de surveillance des structures d'accueil des mineurs, de par la création de l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE).

## Projets développés en 2012

### Garderies de l'Administration cantonale vaudoise

Dans la mise en place de la nouvelle organisation des départements suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle législature, il a été décidé d'un nouveau transfert de la gestion des [Garderies de l'Administration cantonale vaudoise](#), au Département des infrastructures et des ressources humaines, et de son rattachement au Service du personnel de l'État de Vaud.

### Prévention primaire et secondaire en matière socio-éducative

En adéquation avec l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité - Harmos, inscrit dans la nouvelle Loi sur l'école obligatoire (LEO), les changements relatifs à l'âge des enfants préscolaires, à savoir 0-4 ans, ont été intégrés dès 2012 dans le cadre du Programme Petite Enfance de l'Unité de pilotage de la prévention - Secteur Petite enfance, et de chacune des prestations subventionnées.

Dans le cadre du "[Programme cantonal de promotion de la santé et de prévention primaire enfants \(0-4 ans\) - parents](#)" un renforcement des prestations directes en faveur des familles vivant un contexte de vulnérabilité a été développé.

Dans le programme "Soutien à la parentalité", les "[Jardins des parents](#)" ont pu proposer 20 ateliers dans les 4 régions vaudoises.

Par ailleurs, la mise à jour de la banque de données "[Carnets d'adresses Petite Enfance à l'usage des parents](#)" a donné lieu à une nouvelle édition 2012, pour chacune des 4 régions du canton, avec sa mise en ligne sur le site de l'État de Vaud.

La prévention secondaire s'est surtout axée sur la consolidation des acquis. Des conventions qui arrivaient à échéance ont pu être renouvelées.

### Politique socio-éducative cantonale

Durant l'année 2012, l'Unité de pilotage des prestations éducatives contractualisées a renouvelé les 90 contrats de prestations qui avaient été conclus il y a 5 ans avec les associations et fondations qui gèrent les différentes institutions relevant de la politique socio-éducative.

Ces renouvellements ont pu s'effectuer avec chaque partenaire, après un examen et une analyse de chaque prestation et contrat.

Face à une augmentation considérable de situations d'enfants en très bas âge nécessitant des mesures de protection urgentes et à la mise en danger qu'ils vivaient, l'UPPEC a ouvert une structure appelée "Lully 2" pour pouvoir les accueillir. Cette création a été réalisée rapidement, avec le concours des partenaires institutionnels et avec l'appui de la cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture.

### Soutien aux activités de la jeunesse

Le [répondant cantonal jeunesse](#) a poursuivi le déploiement du dispositif prévu dans la loi sur le soutien aux activités de jeunesse :

- la [Commission de jeunes](#) ;
- la [Chambre consultative de la jeunesse](#) ;
- le [Comité de préavis d'attribution des aides financières](#). Ce dernier organe a préavisé à l'intention du chef de service, l'octroi d'une vingtaine de projets extrascolaires portés par des jeunes.

Le répondant cantonal jeunesse a :

- élaboré et envoyé régulièrement aux communes un bulletin cantonal d'information (manifestations, formations, nouvelles législations, projets) utile au développement d'une politique communale de soutien aux activités de la jeunesse ;
- poursuivi le développement du réseau de référents jeunesse au niveau communal ;
- mis sur pied et co-organisé la première séance de la Plateforme intercommunale sur le soutien aux activités de la jeunesse (PICSAJ) qui a réuni environ 55 communes. L'objectif de ce nouvel espace intercommunal est d'informer et de soutenir les communes dans leurs actions, de favoriser les synergies et de créer un réseau d'échanges de bonnes pratiques ;
- en collaboration avec ses partenaires associatifs, soutenu individuellement des communes dans la mise en place d'expériences participatives (forum, débats, parlements de jeunes, etc.) dans diverses régions du canton. Il a d'ailleurs participé à l'inauguration de deux nouveaux parlements de jeunes communaux (Romanel-sur-Lausanne et Blonay-St Légier).

## Surveillance de l'accueil de jour hors du milieu familial

Dans la mise en place de la nouvelle organisation des départements suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle législation, le Conseil d'État a décidé de créer un [Office de l'accueil de jour des enfants](#) (OAJE). La mission dévolue à ce nouvel office était déjà assumée par les collaboratrices chargées de l'évaluation des milieux d'accueil au sein de l'Office de surveillance des structures d'accueil des mineurs (OSSAM).

Celles-ci travaillent, depuis le 1er septembre 2012, dans ce nouvel office, dont la direction a été confiée à Mme Patricia de Meyer. L'OAJE a quitté les locaux du Service de protection de la jeunesse en novembre 2012, pour s'installer au chemin de Boston 25 à Lausanne.

## Revenu déterminant unifié (RDU)

Par l'[Unité logistique et finances](#), le SPJ a été impliqué dans le projet du Revenu déterminant unifié. Cette unité a participé à de nombreuses séances de travail et de coordination pour la mise en œuvre de ce nouveau dispositif.

## Chantiers législatifs

### Réforme "Protection de l'adulte et de l'enfant"

(anciennement droit de la tutelle) du programme Codex 2010

Les modifications du Code civil sont entrées en vigueur le 1er janvier 2013. Un comité de pilotage et divers groupes de travail, constitués de représentants de l'Ordre judiciaire et de l'Administration cantonale vaudoise, ont été chargés de préparer la mise en œuvre du nouveau droit.

Le Service de protection de la jeunesse est impliqué dans le Comité de pilotage ainsi que dans plusieurs groupes de travail (domaine informatique, processus métiers). Dans ce contexte il a, avec les autorités judiciaires, trouvé les moyens d'organiser d'une part, le signalement d'un mineur en danger et d'autre part, la gestion en personne des mandats de curatelle d'assistance éducative ou de surveillance des relations personnelles conformément à l'article 400 CCS.

Les changements majeurs que l'entrée en vigueur au 1er janvier 2013 de ces nouvelles dispositions a induit ont pu être mis en place, à savoir :

- Le signalement d'un mineur en danger, auquel les parents ne remédient pas seuls devra se faire par voie électronique sur le site internet du SPJ, via un formulaire prévu pour être envoyé automatiquement et simultanément à la Justice de Paix (autorité de protection de l'adulte et de l'enfant) et à l'Office régional de protection des mineurs du lieu de domicile de l'enfant.
- Concernant les curatelles ad personam, une mise à jour et en cohérence des mandats connus de part et d'autre a été effectuée, afin de permettre leur terme ou leur renouvellement.

Des règles de gestion et de manière de procéder, des nouveaux formulaires, des directives ont été élaborés en collaboration entre le SPJ et le secrétariat de l'Ordre Judiciaire. Un considérable travail de formation et d'information à l'interne a été entrepris, de même qu'une communication auprès de nos partenaires.

### Entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance sur le placement d'enfants (OPE 2012)

En octobre 2012 a été publiée l'entrée en vigueur au 1er janvier 2013 de la nouvelle Ordonnance sur le placement d'enfants (OPE).

Si la pratique du Service de protection de la jeunesse dans le canton de Vaud était déjà "compatible" avec cette nouvelle disposition légale, la mise en place du 2ème volet entrant vigueur au 1er janvier 2014, va demander d'évaluer l'impact en ressources humaines pour pouvoir remplir les nouvelles obligations qui en découlent. Un groupe de travail a été constitué dans ce but.

## Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
83	Développement d'une méthodologie	Terminé	Formations de 5 jours dispensées

d'évaluation en matière de protection des mineurs

progressivement jusqu'en début 2012.

## Evénements marquants, évolutions significatives en 2011

---

- [Informations et statistiques](#)

## Projets particuliers et chantiers législatifs

---

- Voir les liens dans le texte

Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC)  
Service de protection de la jeunesse (SPJ)  
Avenue de Longemalle 1  
1020 Renens

Tél : 021 316 53 53

Fax: 021 316 53 31

E-mail : [info.spj\(at\)vd.ch](mailto:info.spj(at)vd.ch)

Site Internet: [www.vd.ch/spj](http://www.vd.ch/spj)

Voir les pages consacrées au [Service de protection de la jeunesse](#) et au thème "Protection de la jeunesse".

## 27.0 Administration

Gestion et administration du service et des institutions qui en dépendent (huit musées et la Bibliothèque cantonale et universitaire).

### Descriptif

- Direction du service
- Support administratif, RH, informatique, financier et comptable, juridique et logistique
- Gestion transversale avec le SG, le SAGEFI, le SPEV, l'UID, le SJL, le SIPAL
- Préparation et suivi des décisions du Conseil d'Etat et du Grand Conseil

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général du DFJC
- Services transversaux
- Conseil d'Etat du canton de Vaud
- Grand Conseil

## 27.1 Politique de subventionnement culturel

### 27.1 Politique de subventionnement culturel

Conduite et promotion de la politique culturelle du canton par le biais de subventionnement à la création, à l'animation et à la formation artistique, ainsi qu'à la formation culturelle non professionnelle.

#### Descriptif

- Mise en oeuvre des politiques
- Communication/coopération avec les milieux concernés
- Communication auprès du grand public
- Octroi de subventions
- Etablissement de conventions de subventionnement de durée déterminée avec les artistes
- Achat d'oeuvres à des artistes vaudois (Fonds cantonal des beaux-arts)
- Suivi des spectacles organisés par les bénéficiaires de subventions et participation aux organes de décisions des institutions subventionnées

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Institutions culturelles (théâtres, orchestres, écoles de musique, etc)
- Artistes, techniciens du spectacle, musiciens d'orchestres, choristes, etc...
- Elèves et enseignants des écoles de musique
- Responsables culturels communaux, cantonaux et fédéraux
- Fondations mécéniques
- Public en général
- Médias

## 27.2 Exploitation culturelle des bâtiments

### 27.2 Exploitation culturelle des bâtiments

Gestion de l'exploitation culturelle de bâtiments tels que le Palais de Rumine (cinq musées et une bibliothèque cantonale), l'Espace Arlaud (espace d'expositions temporaires), le Dépôt et abri des biens culturels de Lucens (DABC, siège des collections patrimoniales du Canton, tous genres confondus) et la Cathédrale de Lausanne, de même que participation à la gestion culturelle de la Collection cantonale de tapisseries (Fondation Toms Pauli), du Château de Chillon et de la Collection d'estampes du Fonds Decker (Musée Jenisch).

#### Descriptif

- Mise à disposition des lieux
- Service d'accueil au public et gardiennage
- Planification des manifestations et expositions
- Coordination entre les différents utilisateurs
- Suivi de la gestion de la Collection Toms-Pauli
- Suivi décisions et déroulement des travaux à la Cathédrale
- Promotion Rumine-Arlaud
- Gestion et coordination sécurité et technique Rumine-Arlaud
- Maintenance exposition atrium / tenue planning aula de Rumine

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Musées cantonaux
- Archives cantonales
- Bibliothèque cantonale et universitaire
- Personnel du Palais de Rumine
- Lausannois et Vaudois
- Public en général (scolaires, étrangers, etc.)
- Professionnels et spécialistes

## 27.3 Gestion des musées

### 27.3 Gestion des musées

Gestion des musées.

Cette fiche est en étroite relation avec la fiche de l'exploitation culturelle des bâtiments 27.2

#### Descriptif

- Acquisition, acceptation en dépôt, conservation et préparation des collections des musées cantonaux
- Réalisation des expertises et des analyses pour des collections et publication des résultats de ces études
- Gestion d'une bibliothèque spécialisée
- Organisation d'expositions temporaires
- Promotion des collections auprès de la population et des institutions dépendant du service, tant sur le plan national qu'international

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Etat de Vaud, les services de l'administration vaudoise
- Conservateurs des musées
- Ecoles et universités
- Communautés scientifiques en Suisse et à l'étranger
- Médias
- Collectionneurs
- Le public lausannois et vaudois
- Plus largement, les touristes suisses et étrangers

## 27.4 Bibliothèque cantonale et universitaire

Acquisition et recueil, conservation et mise à disposition du public des documents (manuscrits, imprimés, supports sonores, supports audiovisuels électroniques et numériques).

### Descriptif

- Acquisitions de documents
- Recensement et inventaire des documents : alimentation du catalogue informatisé de la BCU
- Formation des usagers à la recherche documentaire
- Garantie de la reliure des périodiques, de l'équipement des publications (antivol, étiquettes de classement et code barre), de la restauration des collections anciennes et précieuses)
- Garantie du service de prêt (local et à distance) de tout support d'information documentaire
- Gestion de la documentation régionale, de la médiathèque et des collections spéciales.
- Garantie du dépôt légal, production des bibliographies
- Gestion de la phonothèque et de la section des archives musicales
- Assistance à la recherche documentaire, montage d'expositions, mise en valeur des collections
- Partenaire du Réseau romand des bibliothèques (RERO)

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Grand public vaudois
- Canton de Vaud (mission patrimoniale)
- Communauté universitaire
- Partenaires extérieurs au canton (usagers d'autres bibliothèques)

## Assises de la culture

Plus de 500 personnes ont participé durant toute la journée du 20 février 2012 aux **Assises de la culture** organisées par le DFJC/SERAC dans la Salle Apothéloz au Théâtre de Vidy. La Cheffe du Département a présenté et développé les grandes orientations de la politique culturelle cantonale que couvriront les deux futures lois : *loi sur la vie culturelle et la création artistique (LVCA)* et *loi sur le patrimoine mobilier et immatériel (LPMI)*. Une place importante a été donnée aux échanges, par le biais de plusieurs tables rondes et de plages de questions-réponses. De nombreux représentants politiques de villes et de communes ainsi que des milieux artistiques et patrimoniaux, ont ainsi pu enrichir et éclairer les réflexions développées sur la politique culturelle du canton.

## Loi sur les écoles de musique

La loi sur les écoles de musique (LEM), adoptée par le Grand Conseil le 3 mai 2011, est entrée en vigueur en deux temps en 2012. Au 1<sup>er</sup> janvier pour les articles de la loi instituant la Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM) et au 1<sup>er</sup> août pour les autres articles, y compris ceux concernant les éléments financiers. La FEM a été constituée officiellement devant notaire début 2012, les membres du Conseil de fondation ont été nommés dans la foulée pour sept d'entre eux par le Conseil d'Etat et un représentant par district, au nombre total de dix, a été désigné par les autorités communes sous la houlette des préfets. Une secrétaire générale et une secrétaire comptable ont été engagées durant l'été et des bureaux ont été trouvés sur la place de Lausanne. La FEM s'est attelée à la tâche afin d'assurer une mise en œuvre progressive de la LEM durant la période transitoire 2012-2018 prévue dans la loi. Le SERAC assure le lien entre la FEM et l'Etat ; il a fait adopter le décret assurant le financement de la FEM pour les années 2012 et 2013, a rédigé la convention de subventionnement et a mis sur pied un Groupe d'experts chargé de la reconnaissance et de la validation des titres professionnels.

## Cinéforum (Fondation romande pour le cinéma)

La Fondation romande pour le cinéma, désormais connue sous le nom de **Cinéforum**, a été constituée le 26 mai 2011 par les cantons romands ainsi que par les villes de Genève et Lausanne. Dotée de moyens renforcés, cette fondation a pour mission d'encourager et de renforcer la production cinématographique et audiovisuelle professionnelle émanant de réalisateurs confirmés et émergents dans les cantons de la Suisse romande, en concertation avec les milieux professionnels. Elle fonctionne sur deux volets : l'aide sélective et l'aide complémentaire (Avec la Confédération et la SSR).

Le SERAC a pu augmenter en 2012 sa subvention en faveur de Cinéforum à hauteur de 2 millions de francs. Parallèlement à la constitution de Cinéforum, la Fondation vaudoise pour le cinéma (FVC) a voté sa dissolution fin 2011 et a mis un terme à ses activités. A noter qu'une association intitulée Vaud.Films a été constituée par les milieux du cinéma vaudois afin de soutenir la diffusion des productions vaudoises.

## Assises des musiques actuelles

Conjointement avec la Ville de Vevey, la Fondation romande pour la chanson et les musiques actuelles (FCMA) et la Fédération suisse des clubs de musiques actuelles (PETZI), le SERAC a organisé au RKC (Rocking Chair) à Vevey les **Assises des musiques actuelles** réunissant les professionnels de la branche, à l'occasion d'une journée de réflexion autour de ce domaine. Plus d'une centaine de professionnels ont assisté aux tables rondes et ont débattu de la situation des artistes et des clubs/festivals. Mme la Conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon a pu préciser, à cette occasion, la politique culturelle conduite par le DFJC dans ce domaine et a pu apprécier les préoccupations des milieux concernés. Ces Assises ont rencontré un réel succès et ont permis une meilleure compréhension des problématiques liées à la production et à la diffusion des musiques actuelles dans le canton de Vaud et en Suisse romande.

## RERO

La Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU Lausanne) a été mandatée pour exercer, à partir du 1er janvier 2013, la coordination métier des bibliothèques scolaires vaudoises dont le personnel a été intégré à la fonction publique cantonale dans le cadre de la réforme EtaCom en 2004.

La recherche de réallocation des ressources internes à la BCU Lausanne a permis d'identifier 1 ETP en faveur d'un poste de directeur adjoint, chargé de cette coordination. Mme Véronique Avellan, actuelle responsable de la bibliothèque de la HEP, a été sélectionnée pour occuper cette fonction.

De par son rattachement à la BCU Lausanne, Mme Avellan évoluera dans un contexte métier lui permettant de rester en contact avec la profession de bibliothécaire qui est en pleine mutation en raison de l'arrivée de la lecture électronique. Elle s'occupera en particulier du contrôle qualité des bibliothèques scolaires, du projet d'intégration dans le RERO, ainsi que du recrutement, de la coordination et de la formation des bibliothécaires scolaires.

## SERAC - Harmonisation (S-H)

L'objectif à terme de S-H est de doter les musées cantonaux d'un système de gestion des collections et de gestion des bibliothèques.

Le volet de gestion des collections a consisté en l'implémentation du logiciel MuseumPlus dans cinq musées cantonaux : MCBA, Elysée, MCAH, Musée monétaire cantonal, Sites et Musée romain d'Avenches. Les collections de ces cinq institutions sont à présent gérées à satisfaction sur MuseumPlus.

Concernant le volet relatif à la gestion des bibliothèques des musées cantonaux, les travaux de migration sur RERO ainsi que les travaux complémentaires de catalogage se sont poursuivis en 2012 et continueront en 2013.

## Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
66	Simplification pour les requérants du dépôt des demandes d'aides ponctuelles à la création et à la diffusion	validée CS	La solution informatique permettant la réalisation de cette mesure sera implémentée en 2013.
67	Transfert de la compétence de validation des attributions pour les aides à la création et à la diffusion	adopté	La modification des règlements du Fonds cantonal d'aide à la création chorégraphique indépendante et professionnelle (Commission Danse) et du Fonds cantonal d'aide à la création théâtrale indépendante et professionnelle (Commission Théâtre) seront réalisés dans le cadre des travaux relatifs à la refonte de la Loi sur les activités culturelles
68	Délégation de compétence de la signature de conventions à un seuil d'engagement financier déterminé	adopté	Cette mesure sera réalisée en parallèle à l'adoption des nouvelles lois remplaçant la Loi sur les activités culturelles
69	Amélioration de la gestion des collections patrimoniales sous la responsabilité des Musées Cantonaux	validée	Cette mesure est réalisée par l'implémentation du logiciel MuseumPlus

